

2022



# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS



Syndicat mixte ouvert  
Val de Loire Numérique



[contact@valdeloirenumerique.fr](mailto:contact@valdeloirenumerique.fr)



02 54 58 44 39



[WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR](http://WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR)

RETROUVEZ-NOUS AUSSI SUR



# ÉDITO DU PRÉSIDENT



À l'instar de 2021, l'année 2022 fut incontestablement dense et fructueuse pour les projets d'aménagement numérique pilotés par Val de Loire Numérique.

En matière de déploiement de la fibre, le rythme a été particulièrement soutenu avec près de 113 000 foyers ou entreprises rendus éligibles au cours de l'année. Cela représente près de 2 200 nouvelles éligibilités chaque semaine.

Il faut être conscient que peu de réseaux structurants ont été déployés avec un tel rythme au cours de l'histoire récente. En matière d'emprise géographique également, les résultats de l'année sont impressionnants. Nous sommes passés de 250 communes sur lesquelles la fibre était disponible - même partiellement - fin 2021 à 400 fin 2022. À chaque fois, des informations ont été apportées aux élus communaux et le plus souvent, des réunions publiques ont été organisées pour informer les citoyens et les entrepreneurs de chaque commune.

L'année écoulée a également été marquée par une forte progression du taux de commercialisation, c'est-à-dire la proportion de foyers ou entreprises éligibles qui ont souscrit à un abonnement fibre. Ce taux est passé de 24 % fin 2021 à 35 % fin 2022. C'est une évolution très significative même si je regrette une certaine frilosité chez certains particuliers ou, plus surprenant encore chez certaines entreprises vis-à-vis de la fibre.

Le réseau Val de Loire Wifi Public a également fait l'objet de progrès significatifs en 2022. Ce sont 196 bornes supplémentaires, réparties sur 82 nouveaux sites qui ont été mises en service au cours de l'année. Preuve que ce dispositif continue de séduire les différents

clients potentiels du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) proposé par le Syndicat.

En 2022, j'ai souhaité que soit expérimentée à plusieurs reprises la mise en place d'une couverture wifi temporaire afin d'apporter une connectivité bien utile aux visiteurs et aux organisateurs lors d'un événement festif ou institutionnel. C'est ce que nous appelons le wifi événementiel. Fort du succès rencontré, nous avons inscrit ce dispositif à notre offre de services dès le début de l'année 2023.

Enfin, l'année 2022 fut celle de la construction de la stratégie Smart Val de Loire cadrée par une méthodologie rigoureuse et nécessaire au regard des enjeux d'une telle démarche pour le territoire.

Et en point d'orgue de ces progrès significatifs, afin également de nous inscrire dans une nouvelle dynamique autour de la démarche Smart Val de Loire, le Syndicat s'est doté à travers un site Internet renouvelé, d'une nouvelle vitrine que je vous invite à consulter si ce n'est déjà fait.

2023 s'annonce comme une année très importante pour nos différents projets. Pour la fibre en particulier, c'est l'année où doit être achevé le réseau de premier établissement avec l'objectif de rendre éligibles 320 000 foyers ou entreprises. Nous approcherons fin 2023, de la couverture exhaustive de notre territoire, même s'il restera çà et là, soyons en dès à présent conscients, quelques situations qui, en raison d'une complexité particulière, nécessiteront quelques mois supplémentaires.

**Bernard PILLEFER**  
Président de Val de Loire Numérique

Édito du Président .....	3
--------------------------	---

## I. VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE 7

<b>1 - La gouvernance .....</b>	<b>7</b>
A - Le Conseil syndical .....	9
B - Le Bureau .....	9
C - Les Commissions .....	10
D - L'évolution des statuts et du règlement intérieur du Syndicat .....	10
<b>2 - L'équipe .....</b>	<b>11</b>
A - L'évolution des effectifs .....	11
B - Les temps forts .....	12
<b>3 - Une situation financière saine .....</b>	<b>13</b>
A - Actualisation de la prospective financière .....	13
B - Les subventions de l'État et de l'Europe .....	13
C - Le compte administratif 2022 .....	14
<b>4 - La communication .....</b>	<b>18</b>

## II. LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE 19

<b>1 - La Délégation de Service Public (DSP).....</b>	<b>19</b>
A - La DSP en 10 points.....	19
B - Périmètre d'intervention .....	19
C - Les acteurs de la construction du réseau.....	20
D - L'année 2022 en chiffres.....	20
E - Les réalisations de Val de Loire Fibre .....	21
F - Quelques faits marquants .....	31
G - La stratégie de filière : insertion, emploi, formation.....	34
<b>2 - L'appui et le conseil aux collectivités territoriales.....</b>	<b>37</b>
A - Les réponses aux "saisines".....	37
B - Les supports d'information .....	39
C - Le passeport inclusion numérique .....	41

## III. LE DÉPLOIEMENT DE VAL DE LOIRE WIFI PUBLIC 43

<b>1 - Le wifi touristique .....</b>	<b>44</b>
<b>2 - Le wifi territorial .....</b>	<b>45</b>
<b>3 - Le wifi événementiel .....</b>	<b>46</b>
<b>4 - Le déploiement de Val de Loire Wifi Public .....</b>	<b>46</b>
<b>5 - Panorama de quelques sites équipés en 2022 .....</b>	<b>47</b>
<b>6 - Un suivi technique de la qualité des installations .....</b>	<b>48</b>
<b>7 - Les financements publics .....</b>	<b>49</b>
<b>8 - La plateforme de visualisation de données : Data Val de Loire .....</b>	<b>49</b>

## IV. LE PROJET SMART VAL DE LOIRE 51

<b>1 - Une ambition en matière d'usages : la stratégie "Smart Val de Loire".....</b>	<b>51</b>
<b>2 - Les atouts du Syndicat pour la mise en œuvre de cette ambition .....</b>	<b>51</b>
<b>3 - La méthodologie .....</b>	<b>52</b>
<b>4 - L'élaboration du Schéma directeur Smart Val de Loire .....</b>	<b>52</b>
<b>5 - Un socle technique opérationnel pour accueillir de nouveaux usages .....</b>	<b>55</b>
<b>6 - L'open data .....</b>	<b>56</b>

# I. VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

## 1 LA GOUVERNANCE

### A. Le Conseil syndical

Le Conseil syndical est composé de 54 élus, désignés par l'assemblée délibérante de chaque membre, dans le respect des équilibres territoriaux : 5 collèges disposant de 20% des voix chacun.

Il délibère sur l'ensemble des décisions du Syndicat, projets et organisation interne. Une partie de ses attributions est déléguée au Président.

#### Composition du Syndicat

##### EPCI de Loir-et-Cher

Laurent ALLANIC  
Hubert AZEMARD  
Malik BENAKCHA  
Marwane CHABBI  
Frédéric DEJENTE  
Bernard ESPUGNA  
Michel GUIMONET  
Nicolas HASLÉ  
Henry LEMAIGNEN  
Roger LEROY  
Stéphane LEROY  
Éric MARTELLIÈRE  
Philippe MASSON  
Philippe MERCIER  
Karine MICHOT  
Joël NAUDIN  
Alain PROT  
Pierre SOLON  
Régis SOYER  
Jean-Claude THUILLIER

##### EPCI d'Indre-et-Loire

Marc ANGENAULT  
Christophe BAUDRIER  
Philippe BEHAEGEL  
Alain BENARD  
Claude BORDIER  
Thierry BRUNET  
Jean-François CRON  
Jocelyn GARCONNET  
Jean-Christophe GASSOT  
Jean-Claude GAUTHIER  
Marc JONCHERAY  
Marc LEPRINCE  
Patrick MICHAUD  
Vincent MORETTE  
Jean-Claude OMONT  
Sylvia PASCAUD  
Christian PIMBERT  
Daniel SANS-CHAGRIN  
Martine TARTARIN  
Françoise THOMERE

##### Conseil départemental de Loir-et-Cher

Philippe GOUET  
Catherine LHÉRITIER  
Jacques PAOLETTI  
Guillaume PELTIER  
Bernard PILLEFER

##### Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Jocelyne COCHIN  
Geneviève GALLAND  
Sylvie GINER  
Rémi LEVEAU  
Isabelle RAIMOND-PAVERO

##### Conseil régional Centre-Val de Loire

Alexandre AVRIL  
Delphine BENASSY  
Guillaume CRÉPIN  
Mohamed MOULAY

Les dispositions dérogatoires relatives au quorum et au pouvoir, applicables aux collectivités territoriales pendant l'état d'urgence sanitaire, ont pris fin le 31 juillet 2022.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> août 2022, le Conseil syndical s'est tenu de nouveau selon les règles de droit commun. En conséquence, la règle du quorum à la majorité absolue est de nouveau applicable et un élu ne peut plus bénéficier que d'un seul pouvoir.

## PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**31 JANVIER**  
BLOIS  
7 délibérations

- Budget Primitif 2022
- Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)
- Avenant n°1 à la Convention avec le Département de Loir-et-Cher pour le contrôle des heures d'insertion prévues dans la convention de DSP
- Approbation de la charte d'utilisation des ressources informatiques
- Mise en place du télétravail au Syndicat
- Création d'un poste de rédacteur
- Subvention d'un accompagnement pour la rédaction et la mise en œuvre du Schéma directeur Smart Val de Loire, convention avec la Caisse des Dépôts et Consignation

**14 JUIN**  
PARÇAY-MESLAY  
10 délibérations

- Approbation du Compte de gestion 2021
- Approbation du Compte administratif 2021
- Affectation des résultats 2021 au budget 2022
- Décision modificative n°1 - budget 2022
- Convention relative au financement d'un réseau wifi tourisme entre le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique et la Région Centre-Val de Loire
- Avenant n°2 à la convention relative au financement d'un réseau wifi tourisme entre le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique et le Département d'Indre-et-Loire
- Avenant n°1 à la convention relative au financement d'un réseau wifi tourisme entre le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique et le Département de Loir-et-Cher
- Avenant type à la convention wifi tourisme de financement avec les EPCI d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher
- Avenant n°2 à la convention wifi tourisme de financement avec la Communauté de communes du Val d'Amboise
- Contrats types entre le Syndicat et les gestionnaires de site - Wifi

**11 OCTOBRE**  
BLOIS  
3 délibérations

- Désignation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Liste des dépenses pouvant être payées sans ordonnancement ou sans ordonnancement préalable
- Convention 2022-2024 entre le Syndicat et l'Observatoire de l'Économie et des Territoires

**13 DÉCEMBRE**  
PARÇAY-MESLAY  
9 délibérations

- Modification des statuts du Syndicat
- Adoption du règlement intérieur du Syndicat
- Débat d'Orientations Budgétaires 2023
- Ouverture anticipée des crédits d'investissement au Budget 2023
- Avenant n°2 à la Convention de financement THD avec la Région pour le Département d'Indre-et-Loire
- Avenant n°3 à la Convention de financement THD avec la Région pour le Département de Loir-et-Cher
- Présentation du rapport d'activités 2021 du Délégué Val de Loire Fibre
- Création d'un emploi non permanent sur le cadre d'emploi des attachés
- Détermination du taux de promotion pour l'avancement de grade

L'ensemble des délibérations du Syndicat est accessible au lien suivant :

<https://www.valdeloirenumerique.fr/val-de-loire-numerique/deliberations/>

## B. Le Bureau

Le Bureau est composé de 15 membres : le Président, 4 Vice-présidents issus des cinq collèges et 2 membres supplémentaires par collège.

### 1 PRÉSIDENT



Bernard Pillefer  
CD41



Sylvie Giner\*  
CD37  
\* en charge de la stratégie de filière



Mohamed MOULAY  
Conseil Régional



Martine TARTARIN  
EPCI 37



Michel GUIMONET  
EPCI 41

### 4 VICE-PRÉSIDENTS

### 10 MEMBRES ÉLUS



Catherine LHÉRITIER  
CD41



Jocelyne COCHIN  
CD37



Delphine BENASSY  
Conseil Régional



Thierry BRUNET  
EPCI 37



Hubert AZEMARD  
EPCI 41



Jacques PAOLETTI  
CD41



Isabelle RAIMOND-PAVERO  
CD37



Guillaume CREPIN  
Conseil Régional



Jocelyn GARCONNET  
EPCI 37



Pierre SOLON  
EPCI 41

### Les réunions de bureau

Le Bureau s'est réuni  
5 fois en 2022.



## C. Les Commissions

### **Commission de Contrôle Financier (CCF)**

*Vendredi 11 mars 2022 à Blois*

Elle est chargée de l'examen des comptes détaillés des conventions passées avec les entreprises, que ces conventions prennent la forme de DSP, de contrats de partenariat, de conventions de prêts ou de garantie d'emprunt. Elle intervient en parallèle et de préférence avant la CCSPL. Elle est obligatoire.

### **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

*Vendredi 11 mars 2022 à Blois*

La commission examine chaque année le rapport, mentionné à l'article L.1411-3, établi par le Délégué de service public. Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services, permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Lors de cette commission, le compte rendu annuel 2021 du Délégué Val de Loire Fibre et un point d'actualité sur le déploiement de la fibre ont été présentés.

Il n'a pas été nécessaire de réunir la Commission d'Appels d'Offres et la Commission de la Délégation de Service Public en 2022.

## D. L'évolution des statuts et du règlement intérieur du Syndicat

Le Conseil syndical a approuvé, lors de sa séance du 13 décembre 2022, une évolution de ses statuts pour :

- Intégrer la possibilité pour les instances (Bureau, Conseil syndical) de se réunir en visioconférence (article 10 des statuts). Les modalités pratiques de mise en œuvre de cette faculté sont précisées dans le règlement intérieur.
- Apporter une précision sur la compétence du Syndicat : pour agir plus largement en matière d'usages et de services et mettre en œuvre les actions du Schéma directeur Smart Val de Loire, l'article 2 relatif à l'objet du Syndicat a été complété comme suit "Afin de répondre aux nouveaux besoins de ses membres et des acteurs de leur territoire, le Syndicat est notamment compétent pour définir un Schéma directeur d'usages et de services et pour porter ou contribuer à la mise en œuvre de nouveaux projets numériques et, plus largement, de projets de territoires durables et connectés, s'appuyant sur les réseaux de communications électroniques existant et sur toute autre technologie."

Le règlement intérieur a quant à lui également évolué afin d'une part, de préciser les modalités pratiques de mise en œuvre de la visioconférence et d'autre part, d'intégrer les évolutions réglementaires relatives à la publicité des actes.

### **Votre interlocutrice**

Pour toutes questions relatives à l'organisation des instances du Syndicat, contacter Aurélie GIRAULT au 02 54 58 42 31.

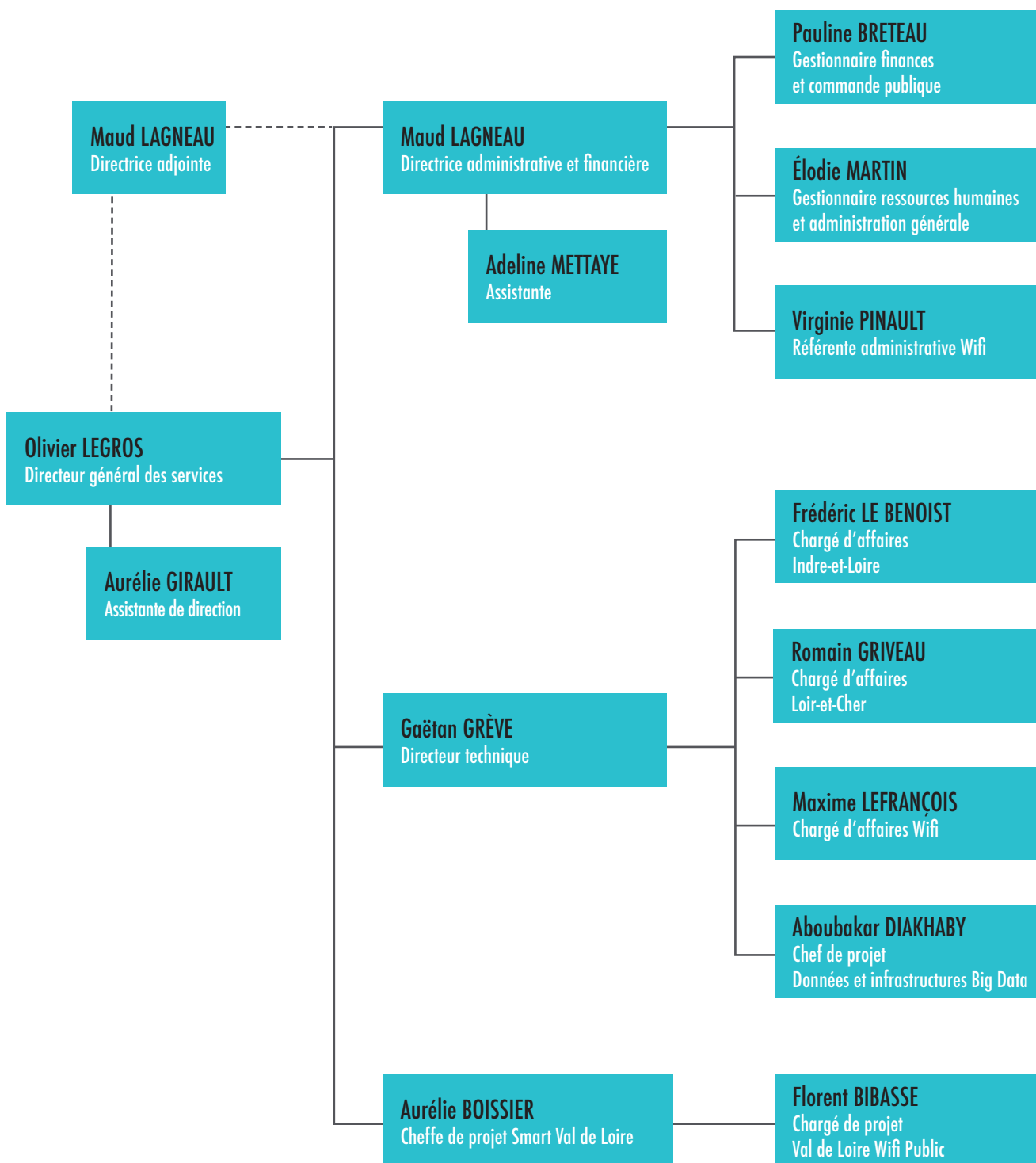


# 2 L'ÉQUIPE

## A. L'évolution des effectifs

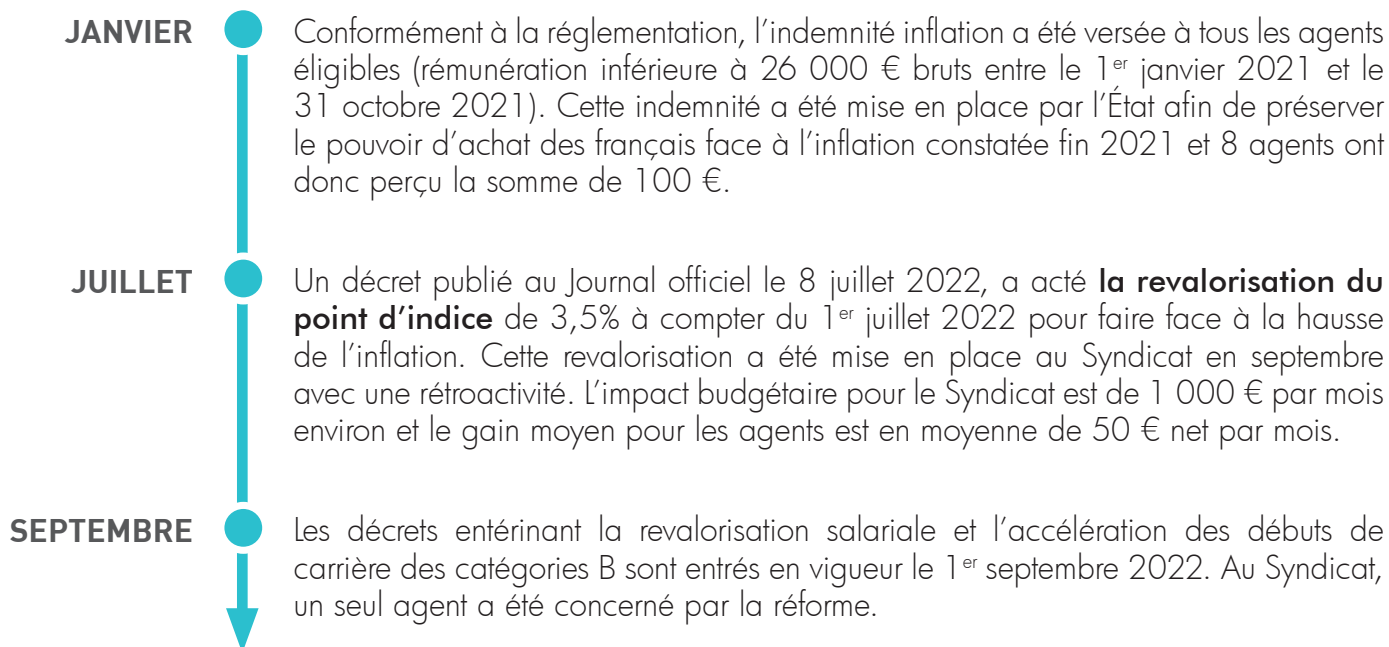
Florent Bibasse a rejoint l'équipe du Syndicat le 10 janvier 2022 en tant que chargé de projet Val de Loire Wifi Public pour une durée d'un an (emploi non permanent, créé par délibération du 6 décembre 2021).

### L'organigramme au 31 décembre



## B. Les temps forts

### Au niveau national



### À l'échelle du Syndicat

La mise en place du télétravail : Depuis le 1<sup>er</sup> février 2022, les agents du Syndicat ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de **télétravailler** jusqu'à deux jours par semaine, conformément au règlement du télétravail adopté le 31 janvier 2022. Les jours télétravaillés sont modulables d'un mois à l'autre. Une indemnité de 2,5€/jour de télétravail a été instaurée, dans la limite de 220€/an.

Le bilan est positif et répond aux enjeux suivants :

- **la qualité de vie et bien-être au travail** : le télétravail permet une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée. Il limite la fatigue, le stress et les risques liés aux déplacements.
- **l'efficacité professionnelle** : le télétravail est une opportunité pour adopter des réflexes d'organisation efficace et pour optimiser les tâches à accomplir.
- **le pouvoir d'achat** : le télétravail permet d'économiser le coût des déplacements domicile-travail pour les agents.
- **l'impact environnemental** : le télétravail permet de réduire de manière concrète et mesurable les déplacements domicile-travail et donc l'émission des gaz à effet de serre.

## 3 UNE SITUATION FINANCIÈRE SAIN

### A. Actualisation de la prospective financière

Le cabinet Ressources Consultant Finances (RCF) a été missionné pour actualiser la rétrospective et prospective présentée en Conseil syndical de 2020. L'objectif de ce travail est de disposer d'une rétrospective et d'une prospective afin d'identifier et maîtriser les marges de manœuvre financières du Syndicat. Cette analyse a été réalisée de manière "consolidée" c'est-à-dire sur l'ensemble des budgets du Syndicat (budget principal, budgets annexes THD et Wifi).

La mission a été amorcée en septembre 2022 et a abouti à une présentation par le cabinet RCF lors du Conseil syndical du 13 décembre 2022 qui a mis en avant plusieurs constats :

- La rétrospective 2014 - 2022 fait état d'une **situation financière saine et stable**.
- La prospective 2023 - 2030 permet d'**aborder l'avenir avec confiance avec un niveau de sécurité financière parfaitement maîtrisé**. Le Syndicat, avec l'aide de ses membres, a construit un équilibre financier qui doit lui permettre de faire face à l'ensemble des risques liés à la nature des projets financés, à court, moyen et long termes.

Le cabinet RCF a présenté également les leviers dont dispose le Syndicat pour piloter et orienter la trajectoire financière dans les années à venir. La prospective nécessitera d'être actualisée pour intégrer les actions définies dans le Schéma directeur Smart Val de Loire approuvé en avril 2023.

### B. Les subventions de l'État et de l'Europe

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, au titre du Fonds national pour la Société Numérique (FSN), la subvention attribuée par convention signée en 2020, est de 39,4 M€ au titre des deux départements sur les projets liés aux montées en débit du Loir-et-Cher, aux subventions versées dans le cadre du passeport inclusion numérique, au déploiement de la fibre.

Au 31 décembre 2022, le Syndicat a perçu 4,1 M€ de subvention au titre de l'inclusion numérique, des montées en débit et d'études (exemples d'étude : contrôle terrain d'un déploiement fibre, analyse des études du délégataire).

Au titre des fonds européens (FEADER), suite à la perception de la subvention de l'État, le Syndicat a réalisé la demande de versement de la subvention FEADER à hauteur de 1,684 M€. À la date de publication du présent rapport annuel, l'instruction du dossier est quasiment finalisée.

## C. Le compte administratif 2022

Le Compte administratif 2022 traduit le bilan de l'année écoulée.

Le Syndicat compte **trois budgets** : un budget principal, un budget annexe Très Haut Débit et un budget annexe Wifi public Val de Loire :

<b>Budget principal</b> M52	- Aspects standards - Répond à un <b>SPA</b> *	<b>Inclusion numérique</b>
	Charges générales	<b>Smart</b>
<b>Budget annexe THD</b> M4	- Par activités - Répond à un <b>SPIC</b> *	<b>FttH*</b>
<b>Budget annexe wifi</b> M4	- Par activités - Répond à un <b>SPIC</b> *	<b>Wifi tourisme</b>
		<b>Wifi territorial</b>

\*SPA : Service Public Administratif

\*FttH : Fibre optique jusqu'à l'habitation

\*SPIC : Service Public Industriel et Commercial

**La section de fonctionnement** comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (Syndicat non concerné).

**La section d'investissement** comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine du Syndicat, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt (Syndicat non concerné), le déficit reporté et des opérations d'ordre.

**Les recettes d'investissement** assurent leur financement.

**Les opérations réelles** se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

**Les opérations d'ordre**, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du Syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

NB : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le comptable du Syndicat est le Service Gestion Comptable de Vendôme.

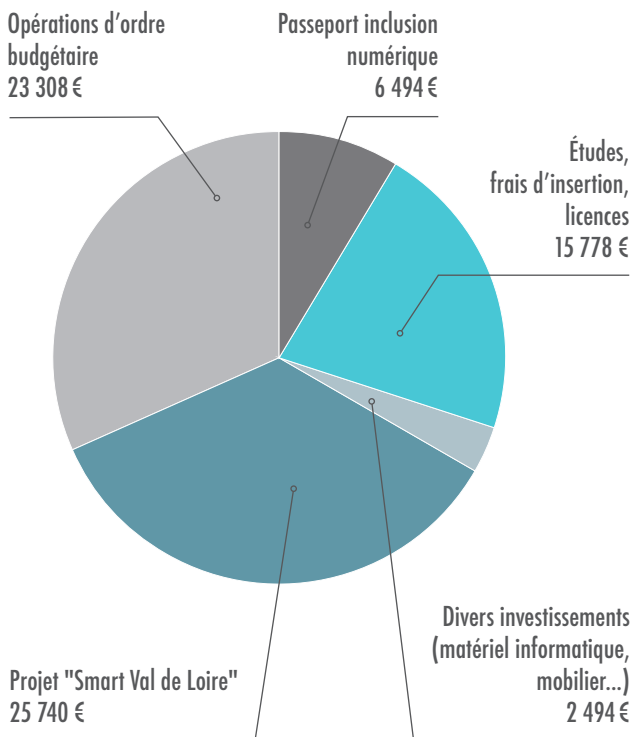
Le Compte Administratif 2022 s'élève à 8 308 860,71 € en dépenses et 6 322 210,27 € en recettes. Lorsqu'on intègre le résultat 2021 (30 430 798,78 €), le résultat de clôture 2022 s'élève à 28 444 148,34 €, tous budgets.

Ce résultat s'explique principalement par le financement du déploiement du Très Haut Débit par les membres du Syndicat, en avance de phase.

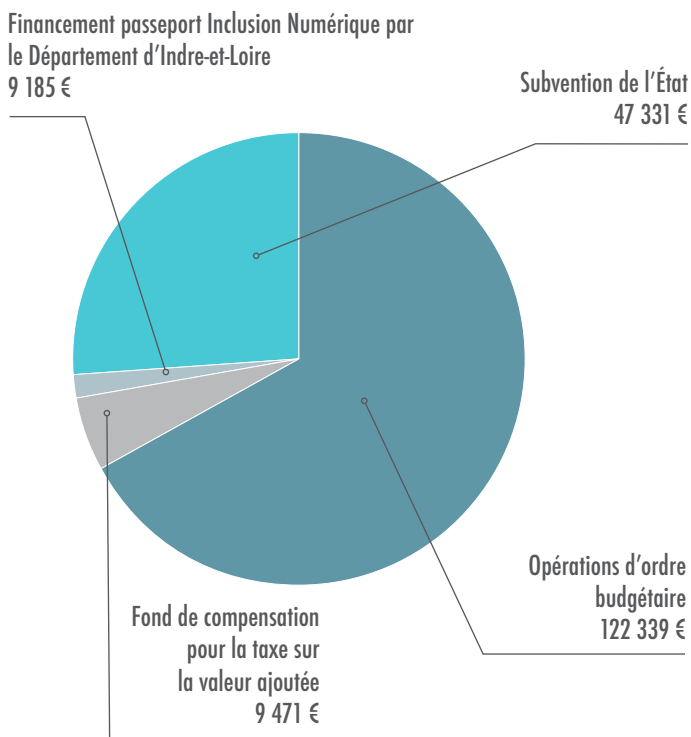
# LE BUDGET PRINCIPAL (TTC) :

*Opérations réelles et d'ordre*

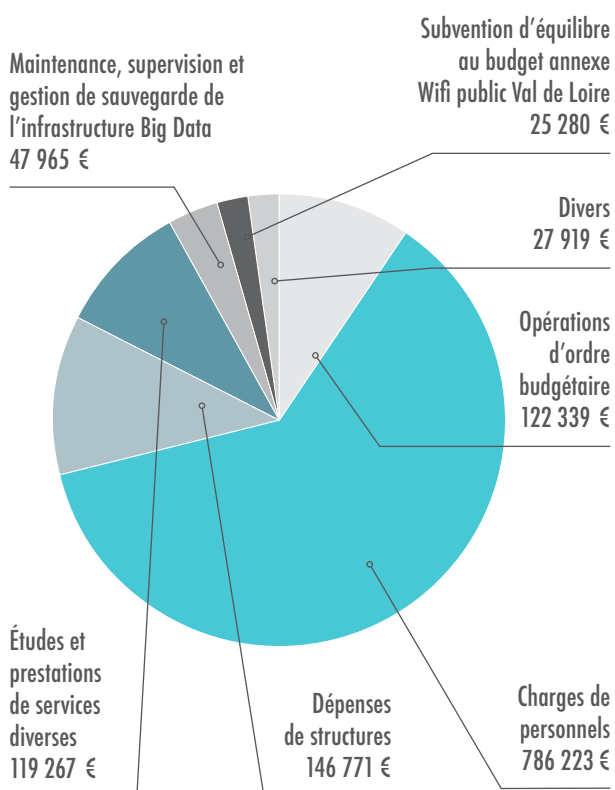
## Dépenses d'investissement : 73 814 €



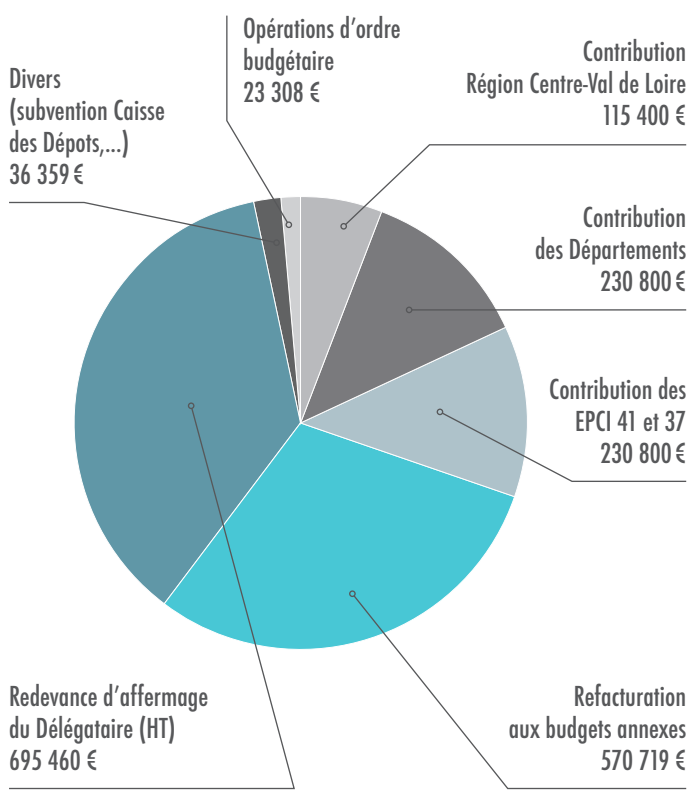
## Recettes d'investissement : 188 326 €



## Dépenses de fonctionnement : 1 275 764 €



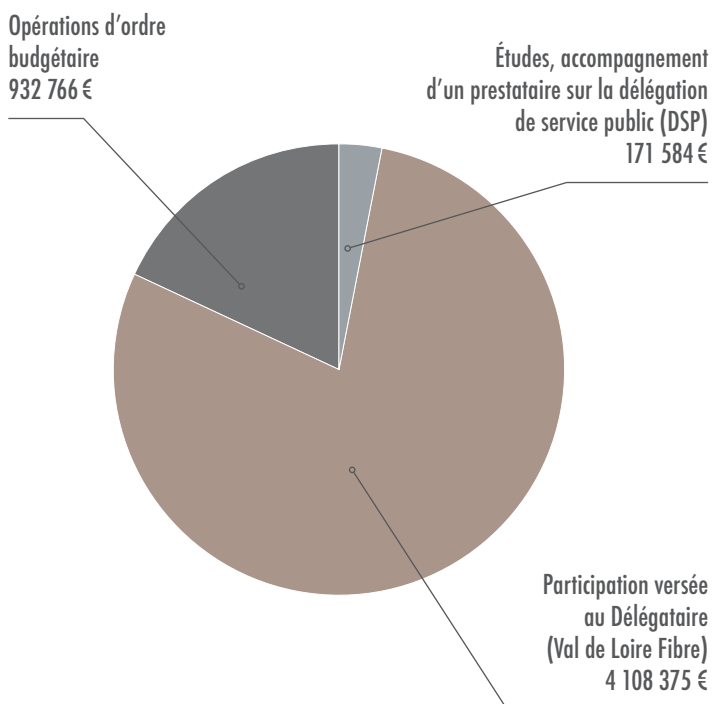
## Recettes de fonctionnement : 1 902 846 €



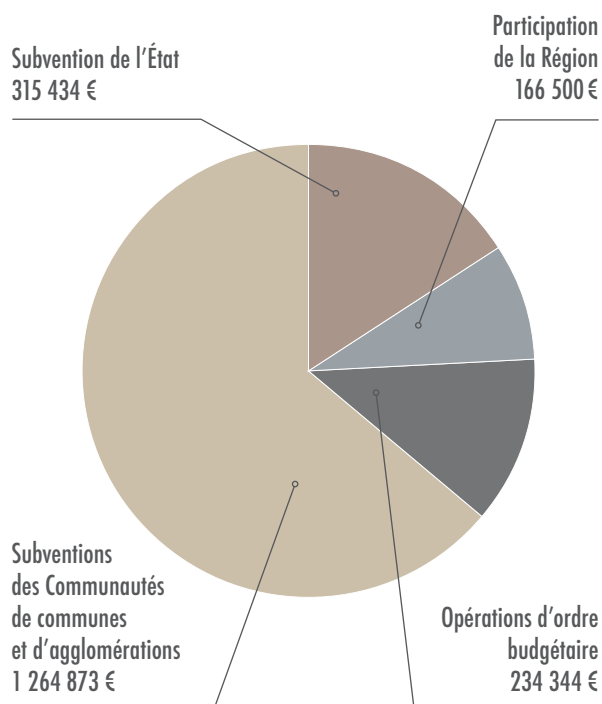
# LE BUDGET ANNEXE TRÈS HAUT DÉBIT (HT) :

*Opérations réelles et d'ordre*

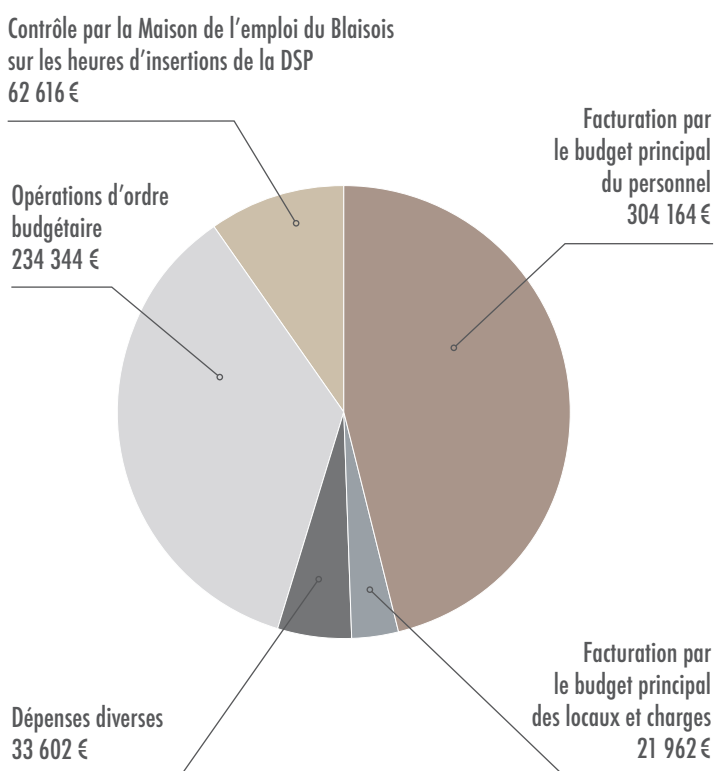
**Dépenses d'investissement : 5 212 725 €**



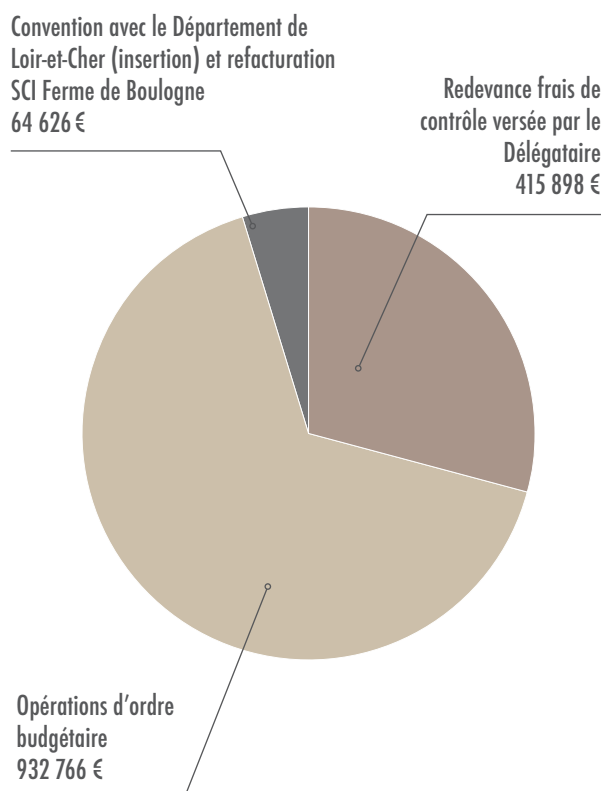
**Recettes d'investissement : 1 981 151 €**



**Dépenses de fonctionnement : 656 688 €**



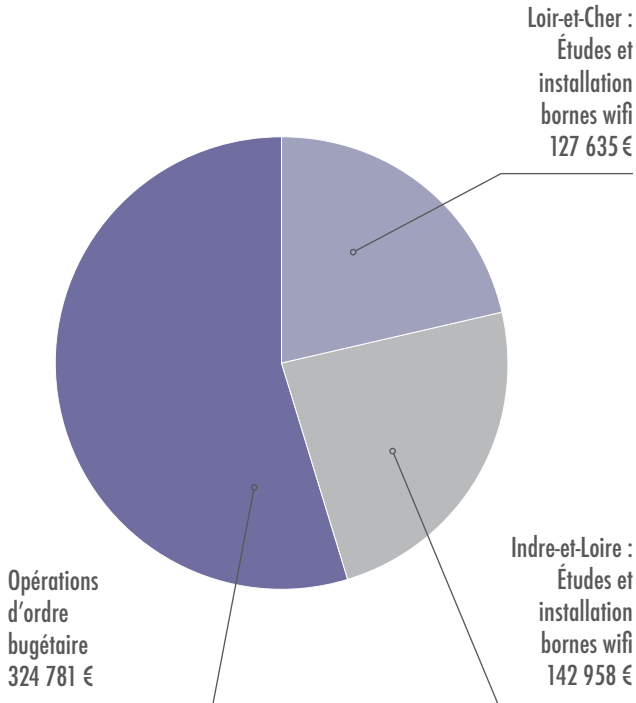
**Recettes de fonctionnement : 1 413 290 €**



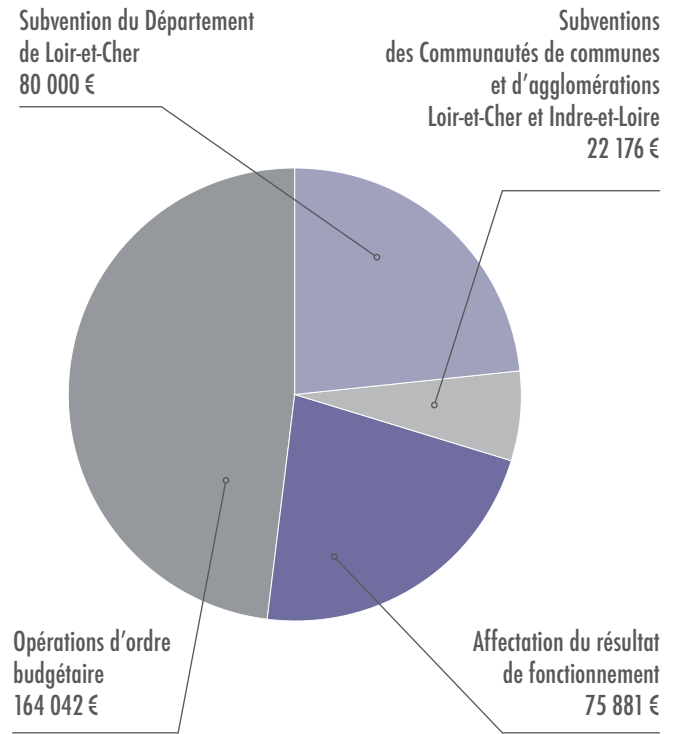
# LE BUDGET ANNEXE WIFI (HT) :

## Opérations réelles et d'ordre

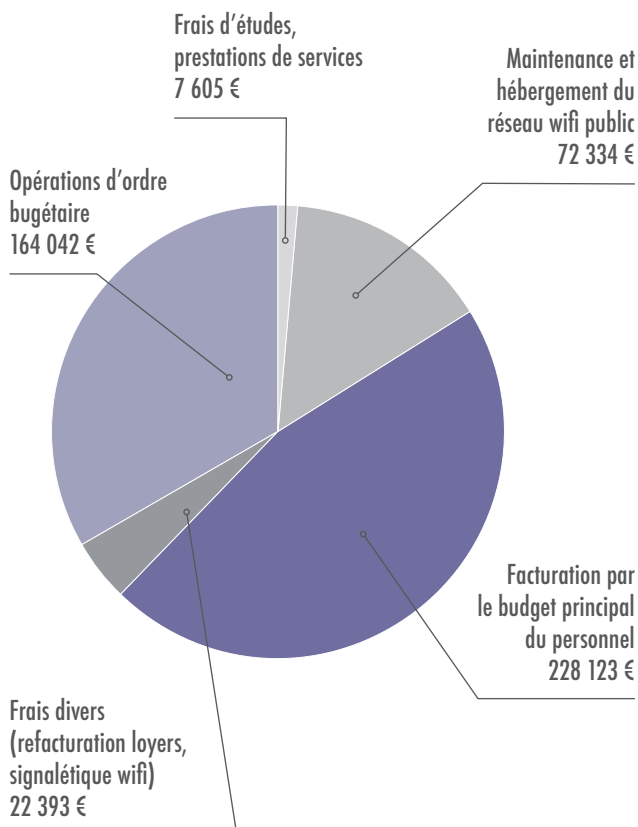
### Dépenses d'investissement : 595 374 €



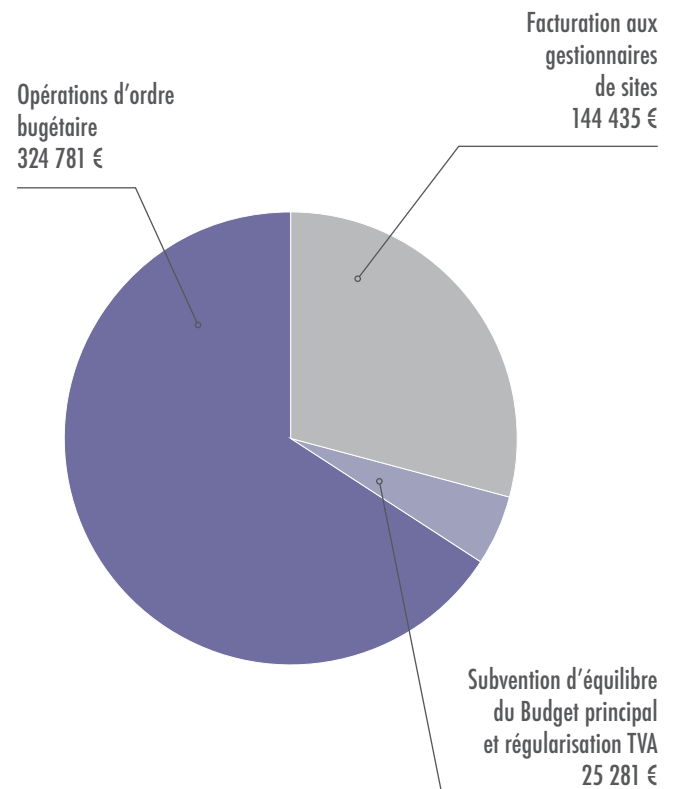
### Recettes d'investissement : 342 099 €



### Dépenses de fonctionnement : 494 497 €



### Recettes de fonctionnement : 494 497 €



## 4 LA COMMUNICATION

Afin de mieux rendre compte des différents projets portés par le Syndicat, le site Internet de Val de Loire Numérique a été revu en profondeur en novembre 2022. De nouveaux contenus ont été élaborés et la charte graphique a été revisitée. Il s'agissait aussi de valoriser à l'identique les trois grands projets portés par le Syndicat : la fibre, le réseau Val de Loire Wifi Public et la démarche "Smart Val de Loire".

Le Syndicat publie ou relaie par ailleurs régulièrement des informations sur ses pages Facebook et LinkedIn. Voici quelques exemples de publications faites tout au long de l'année 2022.



### Les newsletters

C'est un support d'information toujours très apprécié de ses lecteurs (élus territoriaux, parlementaires, partenaires...) pour lequel le Syndicat s'efforce d'apporter des contenus à la fois pédagogiques et utiles à celles et ceux qui suivent l'actualité de nos projets. En 2022, le Syndicat a publié 10 newsletters avec une alternance entre les newsletters consacrées au déploiement de la fibre et celles consacrées au Smart et au réseau Val de Loire Wifi Public. L'objectif est d'informer les membres et les partenaires du Syndicat des grands enjeux et des actualités. Le programme de diffusion a été le suivant :

#### Publications newsletter Fibre :

15 février  
22 avril  
30 juin  
24 octobre  
20 décembre



#### Publications newsletter Smart :

28 janvier  
25 mars  
31 mai  
5 septembre  
30 novembre





# II. LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

## 1 LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

### A. La DSP en 10 points

100% fibre soit la totalité du territoire éligible y compris l'habitat isolé avec des conditions financières identiques pour l'ensemble des usagers.

Un réseau neuf pour tous : habitants, entreprises et collectivités.

320 000 foyers et entreprises à desservir dont 186 000 pour l'Indre-et-Loire et 134 000 pour le Loir-et-Cher.

Un investissement de 560 M€ dont 90% à la charge du Délégitaire Val de Loire Fibre.

La Banque des territoires (Caisse des dépôts) apporte son soutien au projet.

144 M€ d'économies pour les différentes collectivités locales (Région, Départements et EPCI) par rapport aux projets initiaux grâce à l'importante participation du concessionnaire.

Un catalogue de services avec des offres variées, compétitives et innovantes répondant aux attentes des acteurs du territoire (entreprises et acteurs publics).






80 000 heures de formation et 140 000 heures d'insertion.

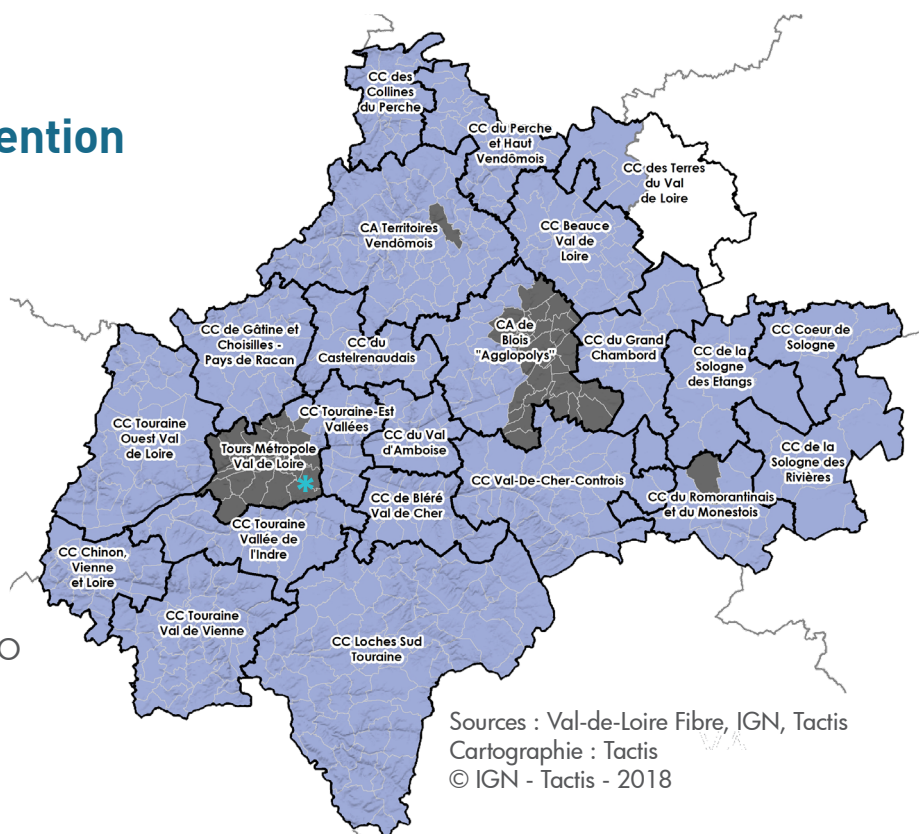
Des entreprises locales pour la construction du réseau puis pour son exploitation.

Des opérateurs présents nombreux dès l'ouverture d'un secteur technique.

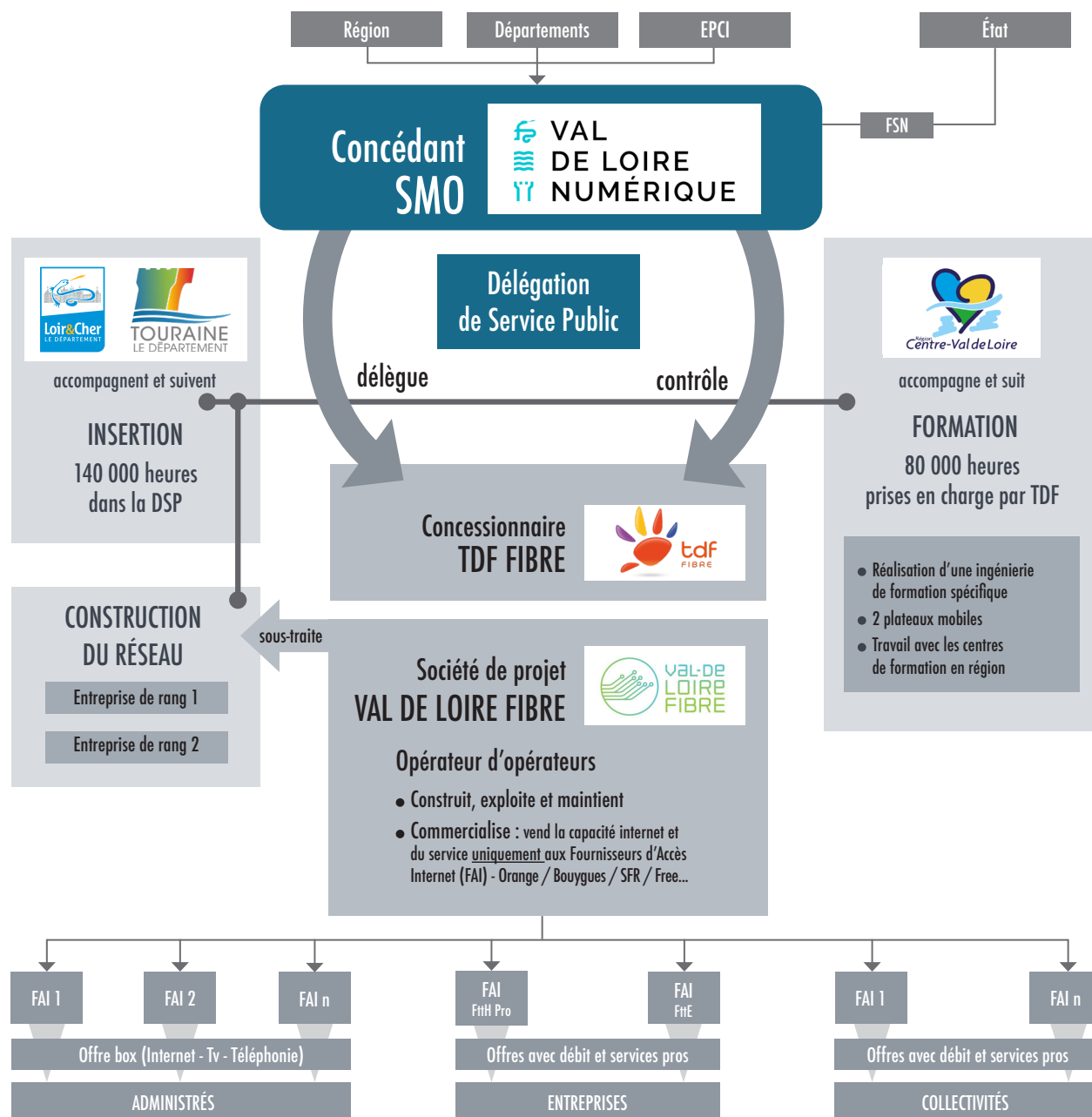
### B. Périmètre d'intervention

La carte ci-contre matérialise le périmètre d'intervention de Val de Loire Numérique pour ce qui concerne le déploiement de la fibre optique.

-  Zone d'investissements privés
-  Périmètre d'intervention du SMO
-  EPCI membre
-  Département
-  \* Délégation de compétence



## C. Les acteurs de la construction du réseau



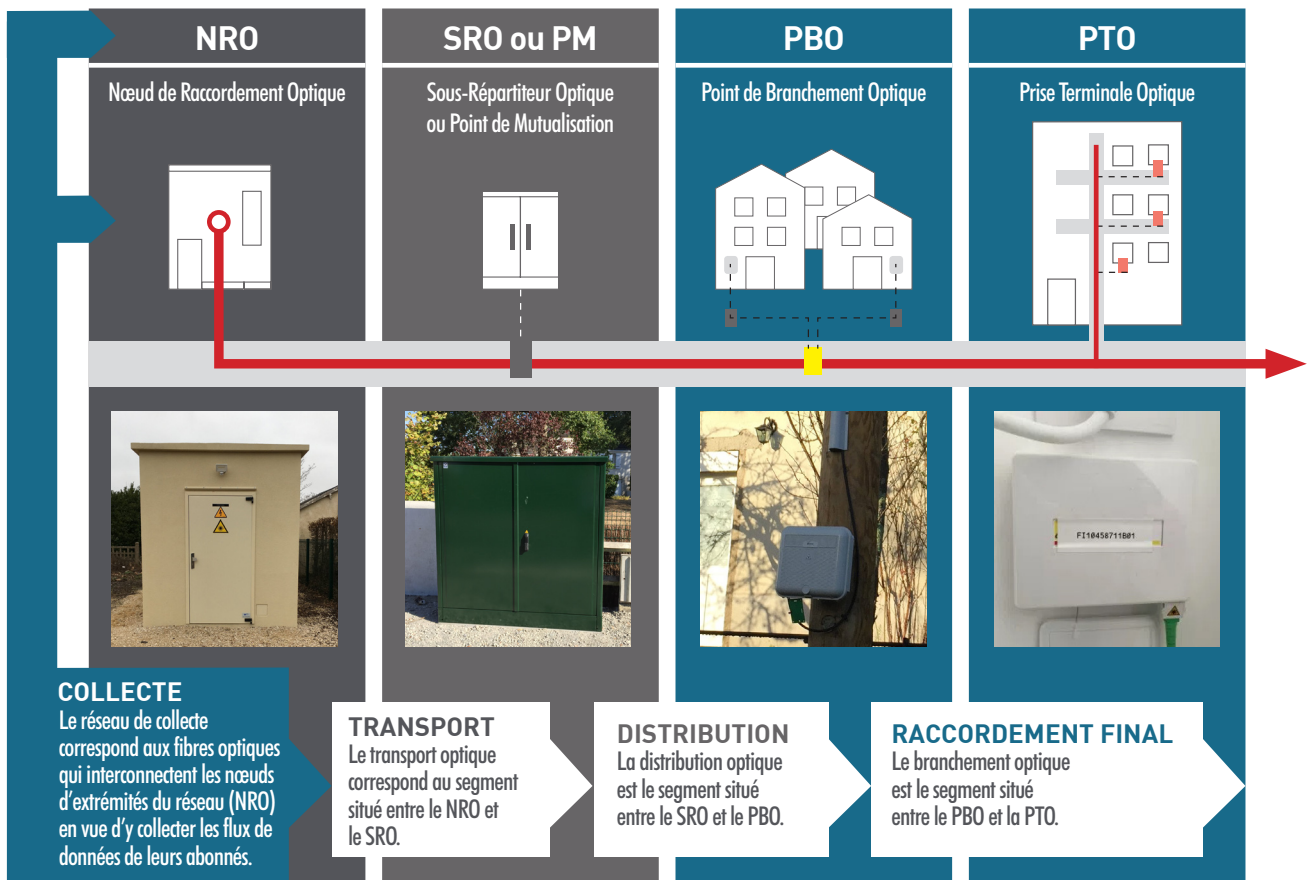
## D. L'année 2022 en chiffres

- **113 000 nouveaux foyers et entreprises** ont été rendus éligibles au cours l'année ce qui a permis d'atteindre 238 860 prises commercialisables au 31 décembre 2022.
- **Sur les 789 armoires** (points de mutualisation) ouvertes au 31 décembre 2022, 372 l'ont été au cours de l'année 2022. Il en reste 86 à ouvrir d'ici fin 2023.
- **Au 31 décembre 2022, le taux de complétude moyen (taux d'avancement) est de 78,6%** sur les armoires ouvertes.
- **400 communes** ont été concernées par une première ouverture commerciale au cours de l'année. Cela a donné lieu à 133 rencontres avec les élus.
- **22 réunions publiques** ont été organisées par Val de Loire Fibre à chaque fois que les conditions sanitaires le permettaient.
- **10 opérateurs Grand Public** sont présents dont les 4 opérateurs nationaux.
- **40 opérateurs spécialisés "entreprise"** permettent une saine concurrence sur ce segment important des professionnels.
- Près de **83 000 foyers et entreprises étaient déjà abonnés** au 31 décembre 2022 avec des offres jusqu'à 1 Gbit/s.
- **14 751 heures de formation et 48 381 heures d'insertion** réalisées, dépassant largement les objectifs de l'année et même sur l'ensemble du projet.

# E. Les réalisations de Val de Loire Fibre

## Le déploiement

Le schéma ci-dessous rappelle les différents segments du réseau en cours de déploiement.



## ÉTUDES

C'est un volume toujours important de données transmises pour lequel le Syndicat procède à des contrôles et analyses. Pour les APS (Avant-Projet Sommaire ou pré-étude) ou les APD (Avant-Projet Définitif ou étude d'exécution), il convient notamment de contrôler l'exhaustivité des prises prévues, le respect des règles d'ingénierie, la facilité de raccordement, ... Les analyses et les réunions d'échanges hebdomadaires permettent si besoin d'ajuster les schémas de déploiement retenus et de déclencher le démarrage des travaux sur de nouveaux secteurs.

La production et la livraison d'études durant l'année 2022 par notre Déléguataire s'est stabilisée avec la transmission d'un peu plus de 600 livrables répartis comme suit :

- 5 APS "Transport"
- 48 APS "Distribution"
- 22 APD "Transport"
- 298 APD "Distribution"

L'année 2022 marque le début de livraison des DOE (Dossiers des Ouvrages Exécutés) :

- 141 DOE "Transport"
- 120 DOE "Distribution"

À fin 2022, le cumul des études du réseau de distribution, à l'échelle d'une armoire de rue, se répartit comme suit :

- 870 APS livrés par Val de Loire Fibre dont 867 études validées par le Syndicat
- 851 APD livrés par Val de Loire Fibre dont 851 études validées par le Syndicat

**À terme, 875 armoires sont prévues : la quasi-totalité des études est donc réalisée à fin 2022.**

## DISTRIBUTION

Les travaux de distribution consistent à déployer des câbles depuis le SRO jusqu'à des boîtiers appelés Points de Branchement Optique (PBO). Ce sont ces boîtiers qui permettent dans un second temps la réalisation des raccordements abonnés.

Le programme de travaux prévoit de réutiliser au maximum les infrastructures existantes notamment pour permettre un déploiement plus rapide tout en limitant la gêne occasionnée.

Ainsi, la pose de la fibre se fait en suivant le réseau téléphonique existant :

- en souterrain dans des fourreaux
- en aérien sur différents supports

En cas de besoin et ponctuellement, des travaux de génie civil ou d'ajout de poteaux peuvent s'avérer nécessaires.

### Quelques équipements déployés en 2022



Au cours de l'année 2022, le rythme des travaux réalisés par notre Délégué et ses sous-traitants a augmenté fortement. **112 846 prises ont été construites sur l'année soit une moyenne de 2 170 prises par semaine.**

À fin 2022, un cumul de 248 012 prises ont été construites :

- 145 439 en Indre-et-Loire
- 102 573 en Loire-et-Cher

### Bilan des prises construites par trimestre en 2022

	T1	T2	T3	T4
Prises construites	28 512	33 033	22 718	28 583
Prises construites 37	15 146	15 556	12 840	15 910
Prises construites 41	13 366	17 477	9 878	12 946
Cumul 2022	28 512	61 545	84 263	112 846
Construction cumul	163 678	196 711	219 429	248 012

Avant toute commercialisation, le Délégué Val de Loire Fibre procède à une recette des travaux effectués par le biais de son pôle Audit.

Le Syndicat mène également par échantillonnage des contrôles des équipements installés, du génie civil, des déploiements en aérien ou en façade...

## PRISES ÉLIGIBLES

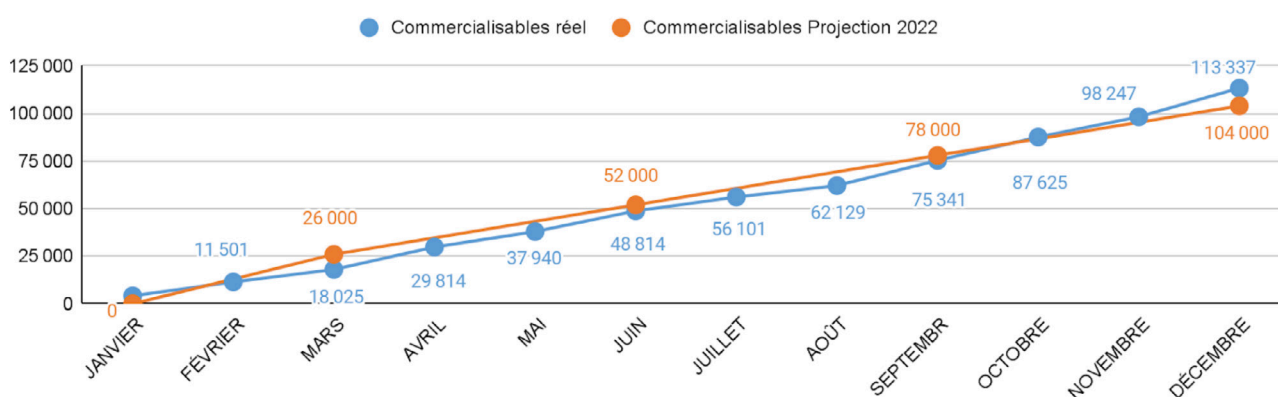
Val de Loire Fibre a dépassé l'objectif fixé par le contrat de Délégation de Service Public de près de 10 000 prises puisque 113 337 nouveaux foyers et entreprises ont été rendus éligibles en 2022 pour un total de 104 000 prévus. Le 4<sup>e</sup> trimestre a été extrêmement productif puisque 38 000 nouvelles prises ont été livrées d'octobre à décembre 2022.

La composition par département de ces prises rendues éligibles à un raccordement après un processus de recette et de vérification des prises construites est de :

- 61 073 prises commercialisables pour l'Indre-et-Loire.
- 52 264 prises commercialisables pour le Loir-et-Cher.

C'est un rythme moyen de 2 173 prises par semaine qui a été constaté pour 2022, soit au-delà du rythme strictement nécessaire, au vu des objectifs, de 2 000 prises par semaine.

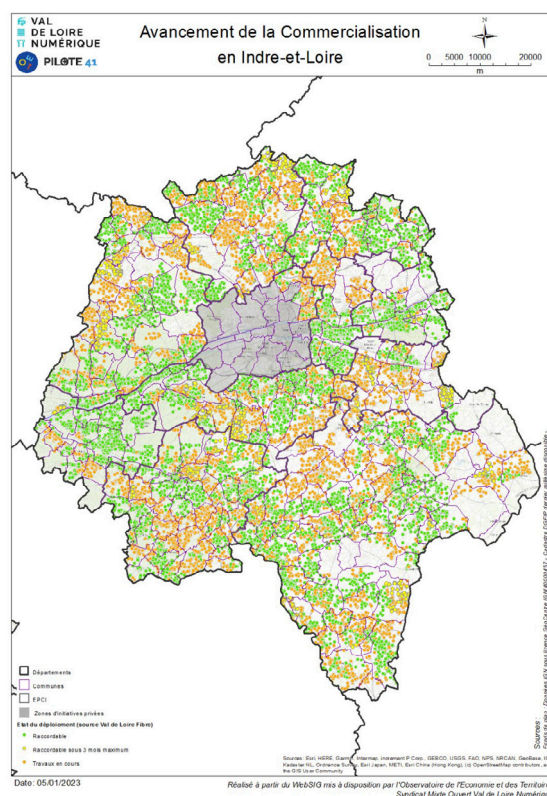
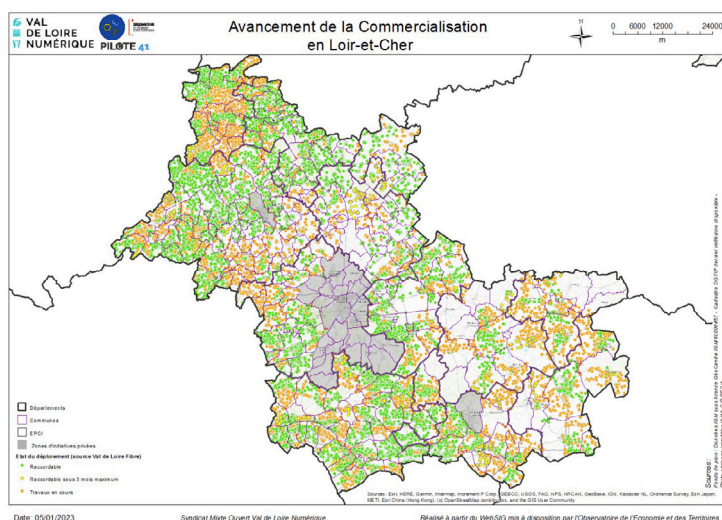
### Avancement 2022



Au cumul et à fin 2022, 238 782 foyers et entreprises peuvent donc bénéficier d'un raccordement dont :

- 138 265 en Indre-et-Loire
- 100 517 en Loir-et-Cher

### Localisation des foyers éligibles fin 2022 sur l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher



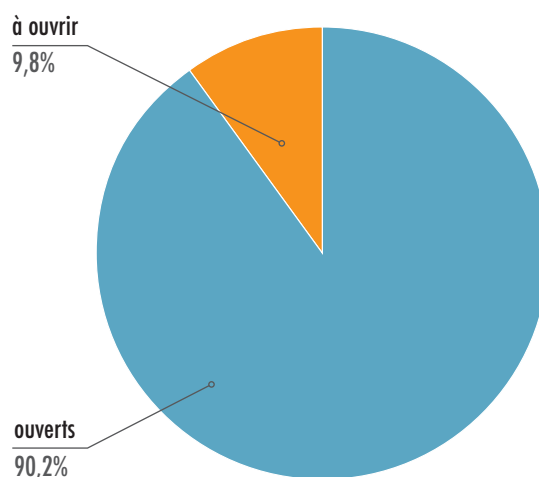
## POINTS DE MUTUALISATION

Les déploiements s'effectuent à l'échelle de plaques techniques appelées PM pour Points de Mutualisation. 371 PM ont été ouverts en 2022 dont :

- 30 PM initialement prévus en 2021,
- 287 PM "2022" sur les 302 prévus, les 15 derniers étant reportés au premier trimestre 2023,
- 54 PM "2023" qui ont été ouverts en avance.

90% des Points de Mutualisation étaient déjà ouverts à la commercialisation au 31/12/2022.

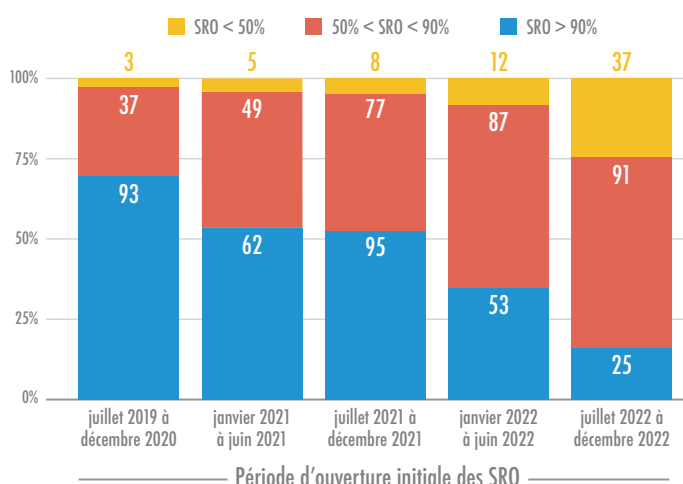
État des Points de Mutualisation



## COMPLÉTUDE AU 31 DÉCEMBRE 2022

- Le taux de complétude moyen par PM est de 78,6%, c'est-à-dire qu'en moyenne, 78,6% des foyers sont éligibles sur un PM ouvert commercialement.
- Les PM ouverts depuis plus d'un an ont un taux de complétude moyen de 86%, ce qui est proche de l'objectif fixé qui est à 90%.
- 35% de la production 2022 a été consacrée à la complétude.
- À l'ouverture commerciale d'un PM, le taux de complétude moyen est de 50%.

Suivi de la complétude des PM par date d'ouverture commerciale - situation au 31 décembre 2022



## RENCONTRES AVEC LES COMMUNES

À chaque ouverture commerciale, Val de Loire Fibre organise une rencontre avec les élus de la commune concernée afin de convenir des modalités de communication auprès des administrés.

Le Syndicat participe dès que possible à ces réunions afin d'accompagner un maximum d'élus dans cette arrivée de la fibre. C'est notamment l'occasion de présenter en préambule la constitution du Syndicat, les grandes missions, les outils mis à disposition et l'accompagnement...

Le Syndicat profite de ces réunions pour sensibiliser les élus et agents présents aux éventuelles questions ou difficultés qu'ils pourraient rencontrer. Il s'agit là de donner des cas concrets et les bonnes informations de communication à relayer aux administrés.

Au total, **133 communes** ont été rencontrées en 2022 pour préparer l'ouverture commerciale.

## Liste des rencontres avec les communes organisées en 2022 avec Val de Loire Fibre

Commune	EPCI	Dpt.	Date RDV
LES HERMITES	CC Castelrenaudais	37	04/01/2022
DANZÉ	CA Territoires Vendômois	41	06/01/2022
PRAY	CA Territoires Vendômois	41	12/01/2022
MARRAY	CC Gâtine-Racan	37	12/01/2022
LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN	CC Loches Sud Touraine	37	18/01/2022
PUSSIGNY	CC Touraine Val de Vienne	37	19/01/2022
RAZINES	CC Touraine Val de Vienne	37	19/01/2022
AMBILLOU	CC Touraine Ouest Val de Loire	37	20/01/2022
RESTIGNÉ	CC Touraine Ouest Val de Loire	37	20/01/2022
NEUILLÉ-PONT-PIERRE	CC Gâtine-Racan	37	21/01/2022
LA GUERCHE	CC Loches Sud Touraine	37	21/01/2022
VILLAVARD	CA Territoires Vendômois	41	25/01/2022
GOMBERGEAN	CA Territoires Vendômois	41	25/01/2022
SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	25/01/2022
FONTAINE-RAOUL	CC Perche et Haut Vendômois	41	26/01/2022
BOUFFRY	CC Perche et Haut Vendômois	41	27/01/2022
RILLY-SUR-LOIRE	CA Blois-Agglopolys	41	31/01/2022
ESVES-LE-MOUTIER	CC Loches Sud Touraine	37	31/01/2022
TRÔO	CA Territoires Vendômois	41	01/02/2022
SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL	CC Touraine Ouest Val de Loire	37	01/02/2022
LE PLESSIS-DORIN	CC Collines du Perche	41	03/02/2022
VILLEBOURG	CC Gâtine-Racan	37	03/02/2022
LA CHAPELLE-VICOMTESSE	CC Perche et Haut Vendômois	41	03/02/2022
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN	CC Loches Sud Touraine	37	04/02/2022
NOYERS-SUR-CHER	CC Val de Cher-Controis	41	08/02/2022
BRASLOU	CC Touraine Val de Vienne	37	08/02/2022
LANGEAIS	CC Touraine Ouest Val de Loire	37	08/02/2022
CUSSAY	CC Loches Sud Touraine	37	08/02/2022
COTEAUX-SUR-LOIRE	CC Touraine Ouest Val de Loire	37	09/02/2022
BUEIL-EN-TOURAIN	CC Gâtine-Racan	37	10/02/2022
SOINGS-EN-SOLOGNE	CC Val de Cher-Controis	41	10/02/2022
FAVEROLLES-SUR-CHER	CC Val de Cher-Controis	41	10/02/2022
FORTAN	CA Territoires Vendômois	41	11/02/2022
SÉRIS	CC Beauce Val de Loire	41	14/02/2022
MONTEAUX	CA Blois-Agglopolys	41	15/02/2022
FONTAINES-EN-SOLOGNE	CC Grand Chambord	41	15/02/2022
JOSNES	CC Beauce Val de Loire	41	17/02/2022
CRAVANT-LES-CÔTEAUX	CC Chinon, Vienne et Loire	37	21/02/2022
CHAUVIGNY-DU-PERCHE	CC Perche et Haut Vendômois	41	23/02/2022
ANTOGNY-LE-TILLAC	CC Touraine Val de Vienne	37	23/02/2022



DANZÉ  
CA Territoires Vendômois  
6 janvier



PRAY  
CA Territoires Vendômois  
12 janvier



LA GUERCHE  
CC Loches Sud Touraine  
21 janvier



VILLEBOURG  
CC Gâtine-Racan  
3 février

Commune	EPCI	Dpt.	Date RDV
CHEMILLÉ-SUR-DÊME	CC Gâtine-Racan	37	01/03/2022
VILLECHAUVÉ	CA Territoires Vendômois	41	02/03/2022
MARCILLY-SUR-VIENNE	CC Touraine Val de Vienne	37	17/03/2022
FRESNES	CC Val de Cher-Controis	41	18/03/2022
PRUNAY-CASSEREAU	CA Territoires Vendômois	41	29/03/2022
JAULNAY	CC Touraine Val de Vienne	37	29/03/2022
LA FERRIÈRE	CC Castelrenaudais	37	30/03/2022
YZEURES-SUR-CREUSE	CC Loches Sud Touraine	37	05/04/2022
CRUCHERAY	CA Territoires Vendômois	41	06/04/2022
SAINT-GEORGES-SUR-CHER	CC Val de Cher-Controis	41	13/04/2022
SAINT-AIGNAN	CC Val de Cher-Controis	41	14/04/2022
SAINT-DYÉ-SUR-LOIRE	CC Grand Chambord	41	25/04/2022
SAINT-JULIEN-DE-CHÉDON	CC Val de Cher-Controis	41	26/04/2022
LA CHAPELLE-SUR-LOIRE	CC Touraine Ouest Val de Loire	37	27/04/2022
CROUY-SUR-COSSON	CC Grand Chambord	41	28/04/2022
VILLERSFAUX	CA Territoires Vendômois	41	05/05/2022
BRIOU	CC Beauce Val de Loire	41	05/05/2022
MONTHOU-SUR-CHER	CC Val de Cher-Controis	41	12/05/2022
SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY	CC Grand Chambord	41	12/05/2022
SAINT-ROMAIN-SUR-CHER	CC Val de Cher-Controis	41	13/05/2022
BAUZY	CC Grand Chambord	41	07/06/2022
CHOUZÉ-SUR-LOIRE	CC Chinon, Vienne et Loire	37	08/06/2022
SASSAY	CC Val de Cher-Controis	41	13/06/2022
ANGÉ	CC Val de Cher-Controis	41	13/06/2022
LANDES-LE-GAULOIS	CA Blois-Agglompolys	41	14/06/2022
CHISSAY-EN-TOURAINNE	CC Val de Cher-Controis	41	15/06/2022
PONT-DE-RUAN	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	16/06/2022
TRUYES	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	16/06/2022
RUAN-SUR-EGVONNE	CC Perche et Haut Vendômois	41	16/06/2022
ANCHÉ	CC Chinon, Vienne et Loire	37	17/06/2022
BENAI	CC Touraine Ouest Val de Loire	37	21/06/2022
NEUVY	CC Grand Chambord	41	23/06/2022
AUTAINVILLE	CC Beauce Val de Loire	41	24/06/2022
LA CROIX-EN-TOURAINNE	CC Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher	37	28/06/2022
TERNAY	CA Territoires Vendômois	41	30/06/2022
MENNETOU-SUR-CHER	CC Romorantinois et Monestois	41	30/06/2022
CHEILLÉ	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	04/07/2022
VILLEBOUT	CC Perche et Haut Vendômois	41	07/07/2022
VERNEUIL-SUR-INDRE	CC Loches Sud Touraine	37	08/07/2022
SAINT-BRANCHS	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	12/07/2022
CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE	CC Touraine Ouest Val de Loire	37	13/07/2022
CHAUMUSSAY	CC Loches Sud Touraine	37	13/07/2022
COUESMES	CC Touraine Ouest Val de Loire	37	19/07/2022

Commune	EPCI	Dpt.	Date RDV
VILLETRUN	CA Territoires Vendômois	41	20/07/2022
THIZAY	CC Chinon, Vienne et Loire	37	21/07/2022
HOUSSAY	CA Territoires Vendômois	41	26/07/2022
SAINT-MARTIN-DES-BOIS	CA Territoires Vendômois	41	27/07/2022
BOSSAY-SUR-CLAISE	CC Loches Sud Touraine	37	28/07/2022
VALLIÈRES-LES-GRANDES	CC Val de Cher-Controis	41	03/08/2022
CHÉMERY	CC Val de Cher-Controis	41	21/09/2022
VILLEMARDY	CA Territoires Vendômois	41	27/09/2022
SAINT-HIPPOLYTE	CC Loches Sud Touraine	37	28/09/2022
MOISY	CC Perche et Haut Vendômois	41	04/10/2022
ASSAY	CC Touraine Val de Vienne	37	05/10/2022
MONTROUVEAU	CA Territoires Vendômois	41	05/10/2022
CHOUÉ	CC Collines du Perche	41	11/10/2022
BRIDORÉ	CC Loches Sud Touraine	37	12/10/2022
PANZOUT	CC Touraine Val de Vienne	37	13/10/2022
AVON-LES-ROCHES	CC Touraine Val de Vienne	37	13/10/2022
BRAYE-SUR-MAULNE	CC Touraine Ouest Val de Loire	37	17/10/2022
LA FERTÉ-IMBAULT	CC Sologne des Rivières	41	20/10/2022
LANGON-SUR-CHER	CC Romorantinois et Monestois	41	20/10/2022
THÉSÉE	CC Val de Cher-Controis	41	20/10/2022
LA MAROLLE-EN-SOLOGNE	CC Sologne des Étangs	41	24/10/2022
SAINT-RIMAY	CA Territoires Vendômois	41	25/10/2022
SAINT-FLOVIER	CC Loches Sud Touraine	37	25/10/2022
CHÂTRES-SUR-CHER	CC Romorantinois et Monestois	41	26/10/2022
ORCAY	CC Sologne des Rivières	41	27/10/2022
PIERREFITTE-SUR-SAUDRE	CC Sologne des Rivières	41	08/11/2022
AZAY-SUR-INDRE	CC Loches Sud Touraine	37	08/11/2022
SEUILLY	CC Chinon, Vienne et Loire	37	10/11/2022
SELOMMES	CA Territoires Vendômois	41	14/11/2022
VILLEPERDUE	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	23/11/2022
LUSSAULT-SUR-LOIRE	CC Val d'Amboise	37	30/11/2022
BLÉRE	CC Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher	37	01/12/2022
GENILLÉ	CC Loches Sud Touraine	37	08/12/2022
THEILLAY	CC Sologne des Rivières	41	13/12/2022
LE PETIT-PRESSIGNY	CC Loches Sud Touraine	37	14/12/2022
VALLÉE-DE-RONSARD	CA Territoires Vendômois	41	14/12/2022
LA FONTENELLE	CC Perche et Haut Vendômois	41	14/12/2022
VILLAINES-LES-ROCHERS	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	15/12/2022
LA CHAPELLE-SAINT-MARTIN-EN-PLAINE	CC Beauce Val de Loire	41	15/12/2022
SACHÉ	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	16/12/2022
LA FERTÉ-SAINT-CYR	CC Grand Chambord	41	19/12/2022
SOUGÉ	CA Territoires Vendômois	41	20/12/2022
YVOY-LE-MARRON	CC Sologne des Étangs	41	21/12/2022



## RÉUNIONS PUBLIQUES

Après la récente crise sanitaire, notre délégataire Val de Loire Fibre a de nouveau proposé aux communes, en 2022, l'organisation de réunions publiques à destination des administrés. Lors de la réunion d'information préalable en mairie, qui coïncide avec la commercialisation des premières prises sur la commune, Val de Loire Fibre propose alors d'animer une réunion publique dédiée à l'arrivée de la fibre, généralement en soirée, dans la salle des fêtes municipale.

Ces réunions permettent d'expliquer aux habitants le processus technique de raccordement et de présenter les différents types d'abonnement ainsi que les opérateurs présents. Il est également rappelé qu'il n'y a pas de frais de raccordement sur notre territoire (exception faite des infrastructures sur le domaine privé pour lesquelles les propriétaires doivent créer ou réparer les infrastructures d'accueil pour la fibre, fourreaux ou poteaux). Enfin, un temps d'échange sous forme de questions/réponses à l'issue des présentations permet à chacun de soumettre ses propres interrogations.

Le Syndicat est présent autant que possible à ces rendez-vous afin d'accompagner les élus.

En 2022, environ 80 communes ont fait l'objet d'une réunion publique, équitablement réparties entre Indre-et-Loire et Loir-et-Cher.



SANTENAY (41)  
CA Blois Agglopolys - janvier 2022



SAINT-GEORGES-SUR-CHER (41)  
CC Val de Cher-Controis - mai 2022



MONTBAZON (37)  
CC Touraine Vallée de l'Indre - septembre 2022



CHISSAY-EN-TOURAIN (41)  
CC Val de Cher-Controis - septembre 2022

## UNE VRAIE DIVERSITÉ D'OFFRES DE SERVICES PERMETTANT UNE SAINTE CONCURRENCE

Val de Loire Fibre (société de projet du groupe TDF), en charge du déploiement sur nos départements, est un opérateur d'infrastructures neutre, il ne propose pas d'abonnements à la fibre aux habitants ou aux entreprises, mais il loue le réseau construit à d'autres opérateurs privés qui s'en chargent.



Depuis le lancement de la DSP, Val de Loire Fibre négocie puis contractualise avec de nombreux opérateurs, grand public ou dédiés aux professionnels. Il en découle dès les premières ouvertures commerciales une concurrence saine et bénéfique pour les habitants, les entreprises ou les collectivités.

À chaque ouverture commerciale, des opérateurs dits alternatifs et partenaires de Val de Loire Fibre sont systématiquement présents pour les abonnements grand public. En 2022, un nouvel opérateur grand public, Noanet, également partenaire de TDF en Anjou, est arrivé en Val de Loire.



Les opérateurs nationaux sont également présents sur notre réseau de longue date :

- Orange depuis le printemps 2020
- Bouygues depuis mi-2020
- SFR depuis le début d'année 2021
- Free depuis la fin d'année 2021



L'année 2022 a consacré également l'arrivée en nombre des opérateurs professionnels qui, au fur et à mesure de l'avancée des travaux, accompagnent leurs clients pour leur migration vers la fibre. La présentation des acteurs professionnels est disponible sur le site de Val de Loire Fibre à l'adresse : <https://www.valdeloirefibre.fr/entreprises/>

## OFFRES ACTIVÉES OU PASSIVES : COMMENT ÇA MARCHE ?

Certains fournisseurs d'accès à Internet (FAI) utilisent l'expertise de l'opérateur d'infrastructure et sous-traitent ainsi aux équipes de Val de Loire Fibre un service complet de raccordement pour leurs clients éligibles. Un équipement appelé " tiroir de couplage " est installé dans chaque armoire de rue et mutualisé pour tous ces opérateurs qui souscrivent à des offres dites " activées ". Dans les NRO, Val de Loire Fibre dispose d'équipements électroniques également mutualisés et qui ont pour fonction d'acheminer et de transmettre les données en provenance ou à destination des abonnés.

Les opérateurs nationaux souscrivent quant à eux des offres dites " passives " auprès de Val de Loire Fibre. Dans ce cas, la commande concerne uniquement l'accès aux fibres. Chaque opérateur installe ses propres équipements dans les NRO et ses propres tiroirs dans les armoires de rue.

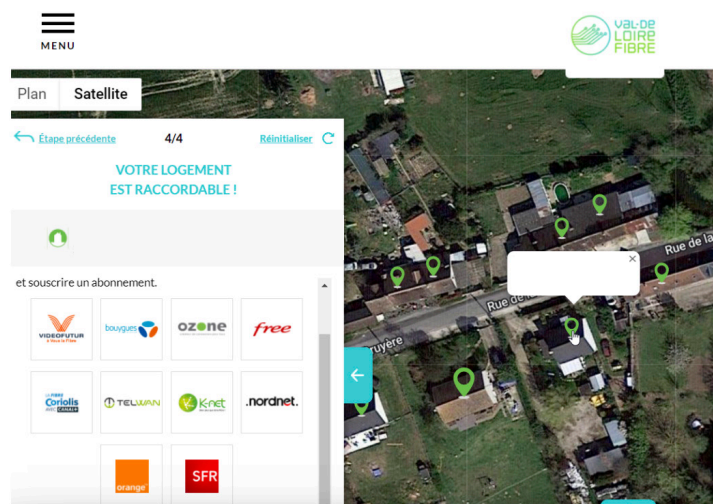
Ainsi, lors d'une ouverture commerciale d'une commune ou d'un quartier :

- 7 opérateurs alternatifs sont systématiquement présents
- les 4 opérateurs nationaux sont présents si leurs équipements sont installés

Au cours de l'année 2022, les 4 opérateurs nationaux ont continué d'investir massivement les 795 armoires ouvertes à la commercialisation, avec un cumul début décembre 2022 (chiffres communiqués par TDF lors du dernier comité de pilotage de l'année) de :

- 726 armoires alimentées pour SFR
- 725 pour Orange
- 734 pour Bouygues Télécom
- 728 pour Free

Le Syndicat est particulièrement attentif à l'équité territoriale afin que tous les opérateurs soient disponibles pour tous et en tout point du territoire.



Capture du serveur d'éligibilité permettant à chacun de prendre connaissance des opérateurs commerciaux présents

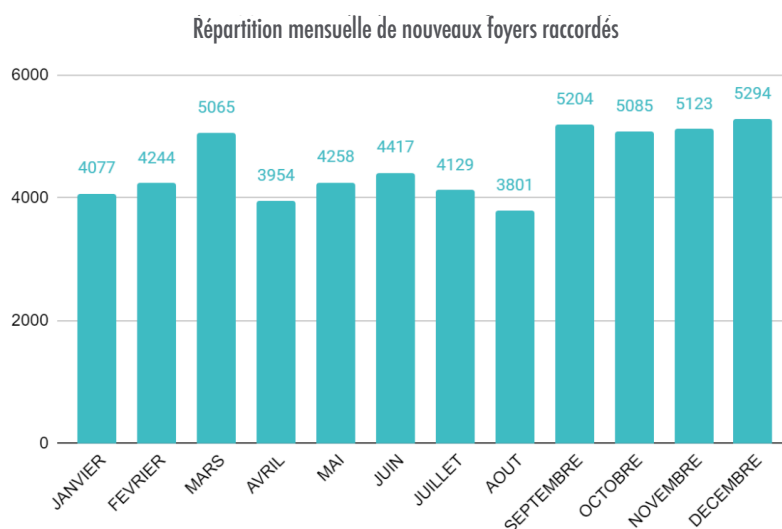
## Raccordements clients

Au 31 décembre 2022, c'est un cumul de 83 469 foyers et entreprises qui étaient effectivement raccordés pour plus de 90 000 commandes reçues par le délégataire.

La différence s'explique notamment par les traitements en cours, les rendez-vous reportés ou d'éventuelles difficultés techniques qui demandent des délais supplémentaires.

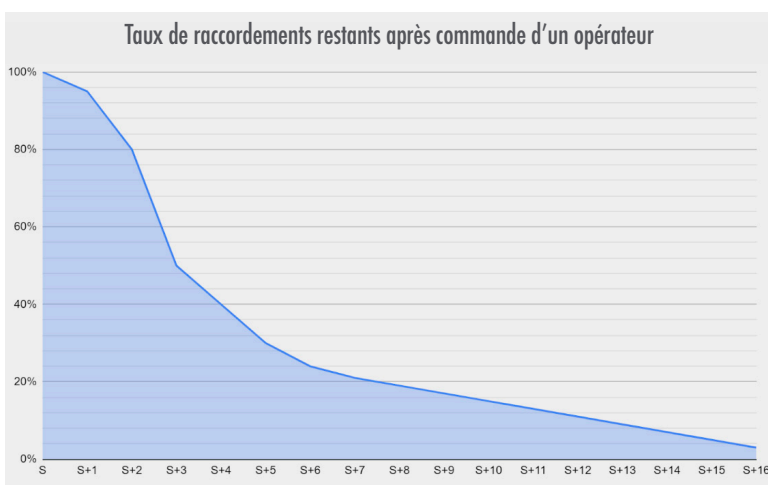
Au cours de l'année 2022, 54 652 nouveaux foyers ont été raccordés ce qui correspond à un rythme moyen de 1 057 par semaine ou encore 150 à 200 raccordements quotidiens.

L'histogramme ci-contre décrit le bilan mensuel des nouveaux foyers raccordés tout au long de l'année 2022.



Le Syndicat porte une attention particulière :

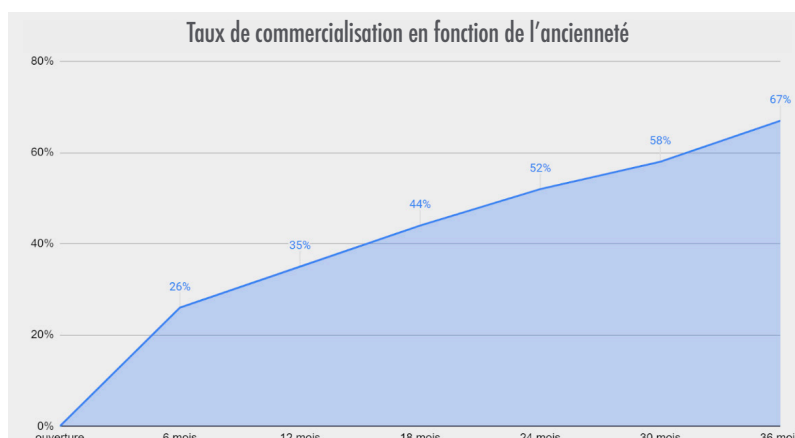
- à la qualité des raccordements,
- aux différents statuts des commandes,
- au volume des encours qui correspond à l'ancienneté des commandes.



Même si notre territoire n'est pas épargné par les difficultés dont la presse se fait régulièrement écho vis-à-vis des lenteurs ou de la qualité des raccordements, **il est bon de rappeler que 80% des souscriptions à la fibre donnent lieu à un raccordement effectif en moins de 8 semaines et que dans 97% des cas, le raccordement est effectif après 16 semaines.** Certains foyers parviennent même à se faire raccorder en quelques jours.

Le graphique ci-contre illustre cette réalité.

À fin décembre 2022, le taux de commercialisation moyen de la fibre, par rapport aux adresses éligibles en Val de Loire, était de 35%. Ce taux de commercialisation évolue rapidement au fil du temps. Il atteint par exemple 50% d'abonnés pour les foyers qui sont éligibles depuis 2 ans. Avec l'extinction programmée du réseau cuivre d'ici 2030, l'ensemble des foyers devrait progressivement migrer vers le réseau fibre.



## BILAN À FIN 2022 POUR L'INDRE-ET-LOIRE

EPCI	Nombre de prises totales	Nombre de prises commercialisées	Avancement	Nombre de prises raccordées	Taux de commercialisation
CC Chinon, Vienne et Loire	15 773	12 642	80%	5 240	41%
CC Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher	13 043	5 129	39%	594	12%
CC Gâtine-Racan	11 852	7 336	62%	2 385	33%
CC Castelrenaudais	9 373	7 746	83%	3 473	45%
CC Val d'Amboise	17 113	12 306	72%	6 298	51%
CC Loches Sud Touraine	39 288	25 702	65%	6 880	27%
CC Touraine Ouest Val de Loire	20 195	13 730	68%	4 225	31%
CC Touraine Val de Vienne	18 200	12 519	69%	3 616	29%
CC Touraine Vallée de l'Indre	28 165	22 344	79%	9 563	43%
CC Touraine-Est Vallées	21 552	16 284	76%	9 077	56%
Tours Métropole Val de Loire	4 880	2 527	52%	974	39%
<b>Total pour Indre-et-Loire</b>	<b>199 434</b>	<b>138 265</b>	<b>69%</b>	<b>52 325</b>	<b>38%</b>

## BILAN À FIN 2022 POUR LE LOIR ET CHER

EPCI	Nombre de prises totales	Nombre de prises commercialisées	Avancement	Nombre de prises raccordées	Taux de commercialisation
CA Blois Agglopolys	9 611	7 948	83%	3 124	39%
CA Territoires Vendômois	25 077	19 439	78%	6 208	32%
CC Beauce Val de Loire	12 485	9 273	74%	3 238	35%
CC Cœur de Sologne	7 854	3 769	48%	969	26%
CC Sologne des Étangs	6 581	2 149	33%	88	4%
CC Sologne des Rivières	8 383	5 035	60%	1 386	28%
CC Collines du Perche	5 198	3 376	65%	829	25%
CC Terres du Val de Loire	3 092	2 509	81%	827	33%
CC Grand Chambord	12 714	10 989	86%	4 324	39%
CC Perche et Haut Vendômois	6 562	5 743	88%	1 793	31%
CC Romorantinois et Monestois	9 856	6 964	71%	1 671	24%
CC Val de Cher-Controis	32 416	23 323	72%	6 687	29%
<b>Total pour Loir-et-Cher</b>	<b>139 829</b>	<b>100 517</b>	<b>72%</b>	<b>31 144</b>	<b>31%</b>

## F. Quelques faits marquants

### Mai 2022 - la fibre pour les entreprises

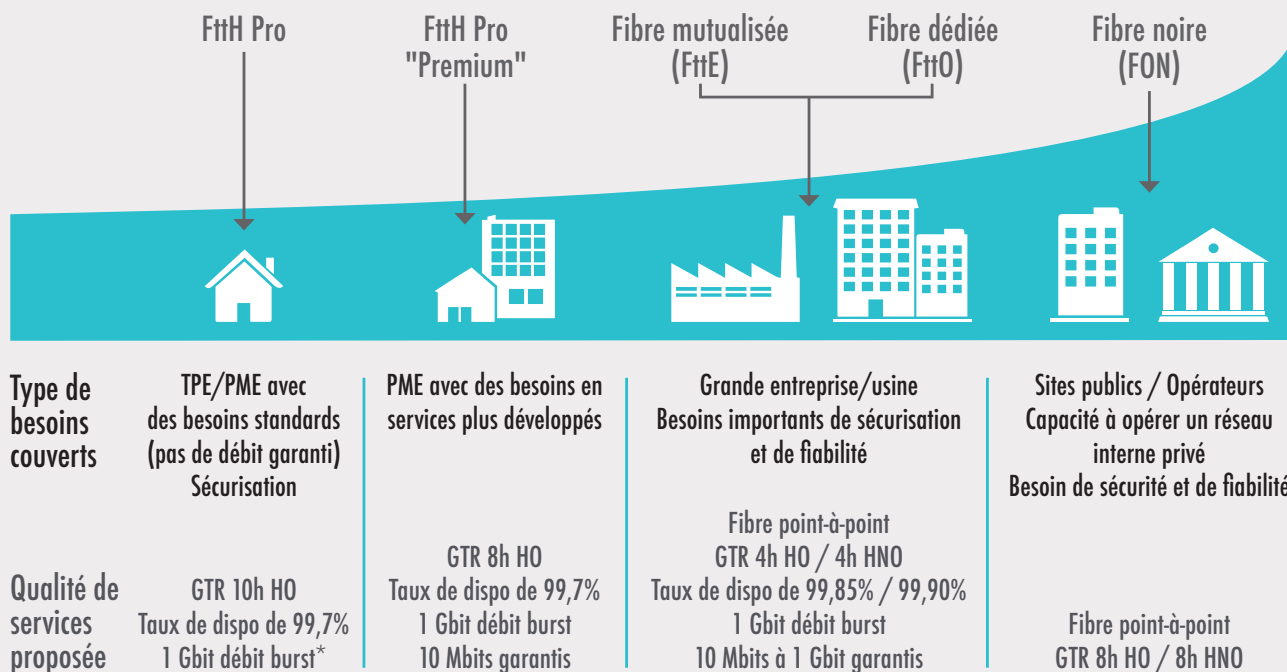
Le Syndicat était présent le 12 mai 2022 au petit déjeuner "Entreprises" organisé au Controis-en-Sologne (41). Le réseau d'initiative publique déployé par notre délégataire Val de Loire Fibre n'est pas seulement destiné aux particuliers. Val de Loire Fibre propose aux FAI (Fournisseurs d'accès à Internet) orientés "entreprises" un catalogue de services très varié que ces derniers proposent ensuite à leurs abonnés professionnels.



Il permet de répondre à tous les besoins, quelles que soient la taille de l'entreprise ou la qualité de service souhaité. **Artisans, entreprises unipersonnelles, TPE-PME, ETI, grands groupes, multinationales, administrations, associations, etc., tous sont concernés par ces offres compétitives avec des débits et des temps de rétablissement garantis en cas de panne !**

Un tour d'horizon des offres disponibles a été réalisé : FttH Pro, Pro Premium, FttE, FttO... et la liste des opérateurs présents (une quarantaine) sur le réseau Val de Loire Fibre a également été présentée.

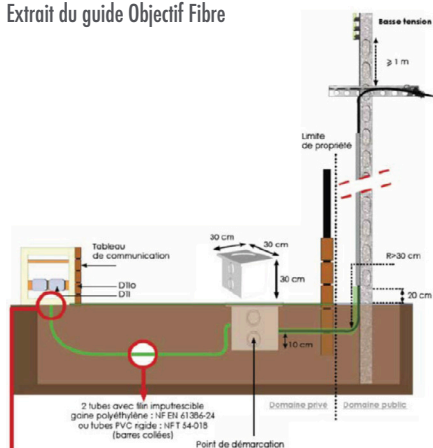
### Tour d'horizon des offres pour les professionnels privés comme publics



\*burst : Dépassement temporaire autorisé par l'opérateur par rapport au débit défini par le contrat.

## Juillet 2022 - la fibre pour les nouvelles constructions individuelles

Extrait du guide Objectif Fibre



Extrait du formulaire sur le site [www.valdeloirefibre.fr](http://www.valdeloirefibre.fr)

<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
N° du permis de construire *	
<input type="text"/>	
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
N° du permis de construire *	
<input type="text"/>	
Date d'obtention du permis de construire *	Date d'emménagement *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Plan de masse *	Arrêté de numérotation *
<input type="button" value="+"/> Choisir un fichier	<input type="button" value="+"/> Choisir un fichier

Notre délégataire a mis en place à compter du mois de juillet une nouvelle rubrique intitulée "Nouvelles constructions" sur son site Internet. Cette rubrique permet aux habitants de communiquer à Val de Loire Fibre les éléments nécessaires à l'étude de raccordement d'une nouvelle maison individuelle.

En effet, chaque particulier a pour obligation dans le cadre de la construction de sa maison neuve de prendre en charge les travaux liés au réseau télécom :

- Équiper la maison avec une prise optique : c'est le "pré-fibrage"
- Raccorder le fourreau au réseau dans le domaine public : c'est la création de "l'adduction". Cela intègre à la fois les travaux à l'intérieur de la propriété privée mais également les travaux sur le domaine public.

C'est l'article L.332-15 du Code de l'Urbanisme qui décrit les obligations qui incombent au bénéficiaire du permis de construire. Concrètement, il s'agit d'amener son fourreau au pied d'un poteau ou dans une chambre souterraine existante.

L'opérateur historique Orange, qui réalisait jusqu'à début 2022 ces prestations d'adduction, se désengage sur les territoires concernés par les réseaux d'initiative publique (où ce n'est pas lui qui construit les infrastructures). Le particulier peut cependant solliciter l'entreprise de son choix pour ces prestations.

## Septembre 2022 - échanges avec l'ANCT

L'Agence nationale de la cohésion des Territoires (ANCT), en tant que pilote du Plan France THD, met en œuvre les objectifs gouvernementaux : garantir à l'ensemble des foyers français et aux entreprises un accès au Très Haut Débit en 2022 et généraliser la fibre optique sur l'ensemble du territoire à horizon 2025.

L'ANCT œuvre à l'amélioration des différents processus en travaillant de concert avec les collectivités territoriales mais aussi l'ensemble des acteurs : ARCEP, Banque des Territoires, associations professionnelles et de collectivités territoriales, opérateurs privés, installateurs, industriels...

**Pour remédier aux difficultés liées à l'absence d'adresses dans les territoires ruraux, l'ANCT a notamment lancé le programme "Bases Adresses Locales" (BAL) pour accompagner les communes : <https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales>**

Le Syndicat échange très régulièrement avec le service instructeur qui analyse les demandes d'aide financière déposées dans le cadre du cahier des charges "France Très Haut Débit - Réseaux d'initiative". (cf I 3 B)

Plus récemment, l'ANCT a lancé des campagnes d'audit sur l'ensemble du territoire national afin de faire le point sur la qualité et la pérennité des réseaux déployés.

Le Syndicat était présent sur plusieurs visites réalisées par échantillonnage en Loir-et-Cher et en Indre-et-Loire sur le réseau d'initiative publique déployé par Val de Loire Fibre. Ces rencontres ont permis de conforter les actions menées par notre délégataire dans la réalisation d'audit et de recette des réseaux.



Audit des câbles fibre optique par l'ANCT en Val de Loire



## Octobre 2022 - des comités de concertation réseaux fixes et mobiles

Le Syndicat a participé aux comités de concertation départementaux portant sur l'accès aux réseaux de communication électroniques fixes et mobiles organisés par les Préfectures d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher. Ces comités de concertation ont vocation à permettre, à travers une réunion annuelle :

- aux élus, de partager avec les services de l'État un point de situation mais aussi les difficultés recensées sur leur territoire et d'identifier leurs priorités,
- aux opérateurs fixes et mobiles présents sur le territoire, le cas échéant, d'objectiver les problématiques locales en présentant un état des lieux, des faits marquants, des éventuelles difficultés et des actions menées passées et à venir.



Réunion en Loir-et-Cher

Le comité se déroule en plusieurs phases :

- un temps d'échange spécifique au sujet de la téléphonie mobile pour l'identification des zones à couvrir en priorité par les opérateurs dans le cadre du dispositif de couverture ciblée (New Deal Mobile),
- des temps d'échange sur le déploiement des réseaux de fibre optique, en zone privée ou publique, en présence notamment des opérateurs d'infrastructure présents sur le territoire (SFR, Orange) et bien entendu de Val de Loire Fibre pour notre réseau,
- enfin, des temps d'échange spécifiques sur la qualité du réseau de cuivre, en présence de l'opérateur Orange.

## Novembre 2022 - colloque de l'AVICCA

Val de Loire Numérique était présent à Paris en tant que membre de l'association AVICCA au colloque dénommé "TRIP" organisé chaque automne par l'association. Étaient présents également tous les acteurs de l'aménagement numérique : État, collectivités, opérateurs, constructeurs, cabinets de conseil...



Avicca TRIP automne 2022

Au-delà des interventions institutionnelles de Patrick Chaize, Président de l'AVICCA, Jean-Noël Barrot, Ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications ou encore Laure de La Raudière, Présidente de l'ARCEP, de nombreux ateliers étaient organisés.

L'AVICCA a souhaité notamment pour cette édition que le sujet du cuivre soit un fil rouge des différents échanges :

*"Le glas a sonné pour le cuivre. Son arrêt est programmé pour 2030. Si le chantier du décommissionnement du cuivre s'avère colossal et appelle à une infaillible rigueur dans son pilotage, les enjeux et potentiels impacts le sont tout autant car il s'agit de préserver la dynamique de transformation numérique dans laquelle le pays s'est engagé. Cette dynamique, plus que jamais, repose sur la qualité des réseaux déjà fibrés ou à fibrer."*

- **Comment optimiser la programmation et la mise en œuvre de la fermeture du cuivre ?**
- **Les réseaux FttH sont-ils de taille à prendre le relais du cuivre ?**
- **La complétude FttH doit-elle rester un préalable à toute fermeture du cuivre ?**

Telles étaient les questions posées lors des différentes tables rondes au cours desquelles les équipes du Syndicat ont pu s'inspirer des témoignages.

## G. La stratégie de filière : insertion, emploi, formation

Lors de l'élaboration du cahier des charges de la DSP, la nécessité de structurer une stratégie de filière sur notre territoire est apparue comme une priorité, tant pour le développement de compétences au niveau local que pour la réussite de notre projet de déploiement.

Un projet structurant comme celui du déploiement de la fibre ne peut se faire sans compétences humaines, sans savoir-faire des entreprises en charge de la réalisation, sans ressources locales...

Un tel projet constitue également une réelle opportunité de retour à un emploi stable pour des personnes, bénéficiaires des divers dispositifs d'aide (RSA notamment). C'est tout l'enjeu des clauses d'insertion.

C'est pourquoi, il a été négocié puis intégré des engagements forts de la part du Délégué Val de Loire Fibre aussi bien sur le volet insertion que pour la partie formation.

Des comités de pilotage ont été organisés tout au long de l'année afin de coordonner les actions de tous les intervenants de la filière.

### La formation

Le contrat qui lie le Syndicat à Val de Loire Fibre prévoit que 80 000 heures soient consacrées à la formation professionnelle tout au long de la durée du contrat.

Au cours de l'année 2022, ce sont 14 751 heures de formation qui ont été réalisées. 6 723 heures pour l'Indre-et-Loire et 8 028 heures pour le Loir-et-Cher. En cumulé, depuis le début du contrat, le total des heures de formation dispensées s'élève à 102 334 heures dont 60 170 heures sur l'Indre-et-Loire et 42 164 heures sur le Loir-et-Cher. Ce résultat est donc très supérieur aux 80 000 heures prévues sur toute la durée du contrat.

Ces formations dispensées tout au long de l'année 2022 se répartissent comme suit :

Formations suivies	Type de formation	Nb stagiaires concernés	Inscrit au PRF (*)	Partenaire formation	Lieu formation
Titre professionnel Installateur de Réseaux de Télécommunications	continue	10	oui	AFPA	Blois
Titre professionnel Installateur de Réseaux de Télécommunications	continue	10	oui	GRETA	Blois
Préparation aux métiers de la fibre	continue	12	oui	Compagnons du Devoir	Rochecorbon
Titre professionnel Installateur de Réseaux de Télécommunications	continue	40	oui	AFPA et compagnons du devoir	Tours et Rochecorbon
Technicien FTTH	continue	6	Non	Circet Academy	St-Pierre-des-Corps
Autres formations niveau BTS	initiale	3	Non	AFTEC, OFIAC, CFM BTP	Orléans, Montpellier, St-Quentin-en-Yvelines
Formations niveau licence et +	initiale ou continue	5	Non	divers	divers
	<b>Total</b>	<b>86</b>			

Le contrôle des heures de formation se fait en collaboration avec les référents territoriaux pour la Région Centre-Val de Loire.

\* PRF : Plan Régional de Formation



Les photos ci-dessous illustrent plusieurs temps forts au cours desquels les volets formation et insertion ont été mis à l'honneur au cours de l'année écoulée.



Rencontre au bilan de fin de formation en présence de Sylvie Giner et de Bernard Pillefer venus féliciter les stagiaires d'une formation collective dédiée à la fibre - Mars 2022 - AFPA Blois



Stagiaire réalisant un raccordement aérien avec le plateau TDF  
Groupe POEC AFPA de Blois 41 - printemps 2022



Réunion organisée par Pôle Emploi sur La fibre et ses Métiers, le 4 avril 2022 au Centre de Vie du Sanitas (Tours), en présence de l'entreprise Sade Télécom, sous-traitant de Val de Loire Fibre

## Insertion

Le contrat qui lie le Syndicat à son Délégué Val de Loire Fibre prévoit que 140 000 heures soient consacrées à l'insertion professionnelle tout au long de la durée du contrat. **Au cours de l'année 2022, ce sont 48 381 heures qui ont été consacrées à l'insertion.** Ces heures se répartissent comme suit : 25 893 heures sur l'Indre-et-Loire et 22 488 heures sur le Loir-et-Cher.

**En cumulé, depuis le début du contrat, le total des heures consacrées à l'insertion s'élève à 217 903 heures** (dont 126 730 sur l'Indre-et-Loire et 91 173 en Loir-et-Cher). Ce résultat est très supérieur à ce qui était prévu sur toute la durée du contrat (140 000 heures).

Très concrètement, grâce aux différents dispositifs mis en œuvre depuis le début de la Délégation de Service Public : 183 personnes (99 en Indre-et-Loire et 84 en Loir-et-Cher) ont été durablement réinsérées.

Le tableau ci-contre présente le détail en cumulé par département.

	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher
Personnes concernées	99	84
Les différents types de contrats signés (*)		
CDI	36	28
CDD	27	22
CDD avec alternance	14	21
contrats d'intérim	66	29
Totaux	143	100

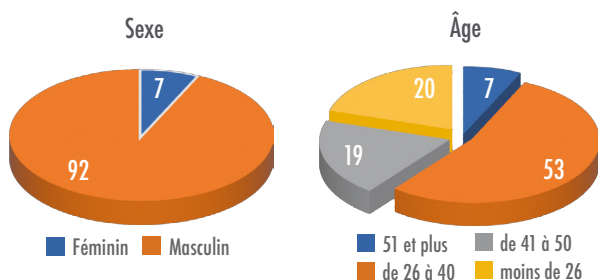
Les personnes bénéficiaires de ces contrats sont principalement des demandeurs d'emploi de longue durée, des allocataires RSA ou encore des jeunes de moins de 26 ans sans qualification.

À noter l'implication de facilitateurs aux côtés du Syndicat : le Conseil départemental pour l'Indre-et-Loire et la Maison de l'Emploi du Blaisois pour le Loir-et-Cher. À noter qu'à partir de 2023, c'est le Conseil départemental de Loir-et-Cher qui prendra le relais de la Maison de l'Emploi du Blaisois pour le suivi des heures d'insertion.

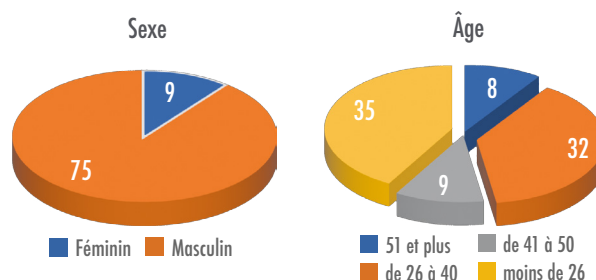
Les illustrations ci-dessous apportent des précisions sur le profil des personnes concernées par cette dynamique de retour à l'emploi grâce à la DSP.

### Analyse insertion - cumul →2022

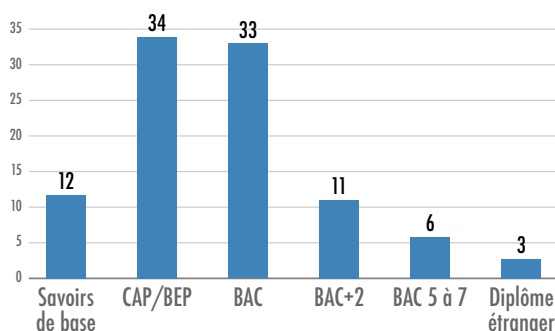
#### Indre-et-Loire



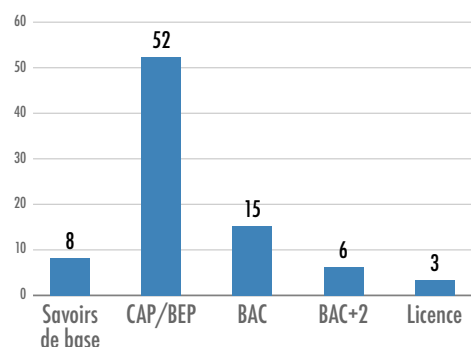
#### Loir-et-Cher



#### Qualification



#### Qualification



## 2 L'APPUI ET LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### A. Les réponses aux "saisines"



Le Syndicat demeure l'interlocuteur privilégié des collectivités. Ses interventions nombreuses sur l'ensemble des deux départements font de Val de Loire Numérique une ressource locale identifiée et interrogée régulièrement.

En mars 2022, le Syndicat a mis en place un nouvel outil à usage interne permettant d'améliorer le suivi et d'élaborer des indicateurs de visualisation et de reporting.

Chaque agent du Syndicat peut être contacté *via* une adresse mail ou un numéro de ligne identifiés. Les messages peuvent également être envoyés depuis la rubrique contact du site internet [www.valdeloirenumerique.fr](http://www.valdeloirenumerique.fr) ou *via* les réseaux sociaux sur lesquels le Syndicat est présent pour être ensuite orientés vers la direction concernée (Technique, Smart territoire ou Administration générale).

Les sollicitations ou saisines émanent des agents des EPCI ou des communes mais aussi des élus, des entreprises et des habitants. Pour des questions en rapport avec la fibre optique, ces derniers représentent toujours la majorité des demandes en 2022.

L'année 2022 a fait l'objet d'une hausse significative des saisines liées aux raccordements et aux anomalies d'adressage compte tenu de l'accroissement significatif du nombre des adresses éligibles. Les questions relatives au planning représentent elles aussi une part importante notamment au titre de la complétude des plaques déjà ouvertes.



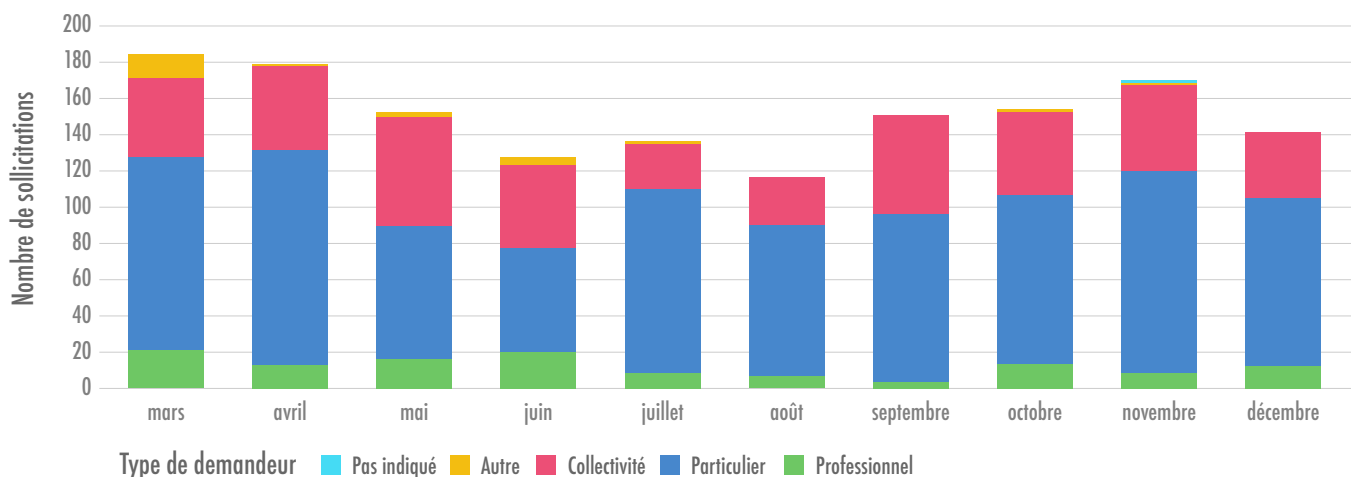
**Le Syndicat a comptabilisé et enregistré dans l'outil de suivi 1 506 saisines qui lui ont été adressées par téléphone ou par écrit**, au titre du Très Haut Débit, de la fibre optique ou parfois de la téléphonie mobile. Cela représente une moyenne quotidienne de 7 sollicitations.

Le temps passé pour apporter des réponses de qualité est très variable en fonction de la thématique ou des investigations à mener pour résoudre les difficultés mais la moyenne est de 18 minutes par saisine traitée.

Il est à noter que le Syndicat est souvent sollicité en dernier recours, au terme d'un parcours pénible et lorsque les fournisseurs d'accès à Internet sont dans l'incapacité de donner des explications à un dysfonctionnement ou des perspectives pour sa résolution.

Les histogrammes ci-dessous donnent des détails issus de ce suivi régulier des sollicitations.

### Répartition mensuelle des sollicitations enregistrées



### Répartition des sollicitations enregistrées en fonction de la thématique



De façon récurrente, l'essentiel des demandes porte sur les points suivants :

- information sur les plannings de déploiement de la fibre optique,
- aide pour le suivi d'un dossier avec un fournisseur d'accès à Internet (notamment échec de raccordement fibre),
- questions techniques relatives à l'arrivée de la fibre (adressage, génie civil en domaine privé, dimensionnement des fourreaux),
- problèmes de débit internet et préconisations pour augmenter ce débit,
- incident réel ou supposé sur un chantier fibre impliquant des riverains,
- questions suite à des sollicitations commerciales liés à la fibre optique,
- incidences de travaux futurs (voirie, enfouissement, projets d'aménagement) sur le chantier du Très Haut Débit,
- information sur le dispositif Passeport inclusion numérique et les subventions,
- pannes sur le réseau fibre, le réseau cuivre ou de téléphonie mobile.



## B. Les supports d'information

### Le site internet

Le site internet [www.valdeloirenumerique.fr](http://www.valdeloirenumerique.fr) représente la vitrine du Syndicat et il donne les premiers éléments de réponse sur ses activités aux collectivités, aux entreprises ou aux particuliers. Parmi les nouveaux outils disponibles à présent pour tous les visiteurs et côté fibre, une rubrique "Cartes et tableau de bord" qui permet à tous, citoyens, élus, professionnels de suivre au jour le jour la progression du réseau :

- tableau de bord général fibre
- carte du déploiement par secteur
- planning et avancement des travaux
- éligibilité des adresses

### Les newsletters

En 2022, cinq newsletters dédiées à la fibre ont été transmises à l'ensemble des membres et à toutes les communes du périmètre du réseau d'initiative publique, avec une version personnalisée par département.

Ces newsletters reprennent des éléments liés à l'actualité du chantier de déploiement, des interviews, le détail des rendez-vous réalisés avec les communes ou encore les réunions publiques organisées par le Délégué Val de Loire Fibre. Des focus du type "Bon à savoir", "La question du mois" ou encore "La photo du mois" permettent également d'expliquer de façon pédagogique certains aspects du déploiement, de l'exploitation ou de la commercialisation de la fibre, à l'attention des élus et des agents des communes qui peuvent ainsi répondre à des sollicitations.

Quelques exemples de titres parmi les thématiques abordées :

- Le déploiement en aérien et la pose de poteaux
- Les échecs de raccordement client
- Futur abonné absent : comment ajouter une maison ou un local sur le site de Val de Loire Fibre ?
- La fibre à la mairie : l'interview du Recia par le SMO
- Combien coûte un abonnement fibre ?
- Faites connaître vos adresses !
- Nouvelles constructions : maisons individuelles et lotissements
- L'élagage
- Pourquoi mon voisin a la fibre et pas moi ?
- La complétude
- La borne wifi territoriale
- Que faire en cas de panne avec la fibre ?
- Le taux de commercialisation
- Vigilance face aux démarchages frauduleux
- Aide pour la rédaction de bulletins communaux ou intercommunaux concernant la fibre optique
- Comment choisir son abonnement à la fibre ?



Une rubrique *Besoin d'aide ?* recense les questions les plus posées au Syndicat en apportant des éléments de compréhension et de réponse.



## Information géographique et tableau de bord

Le Syndicat met à disposition des outils en ligne pour suivre le déploiement. Ils sont développés en collaboration avec l'Observatoire de l'Économie et des Territoires - Pilote 41.

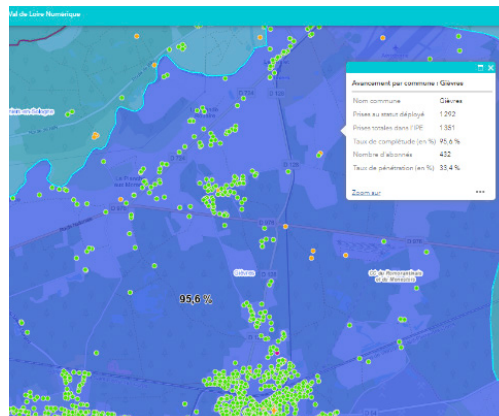
Ces outils sont conçus pour répondre aux attentes des élus et des services concernés au sein des collectivités membres du Syndicat.

Fin 2022, il a été décidé de les mettre à disposition du grand public en accès direct depuis le site Internet. Ces données sont mises à jour tous les 2 semaines et représentent, en toute transparence, une source d'information importante.

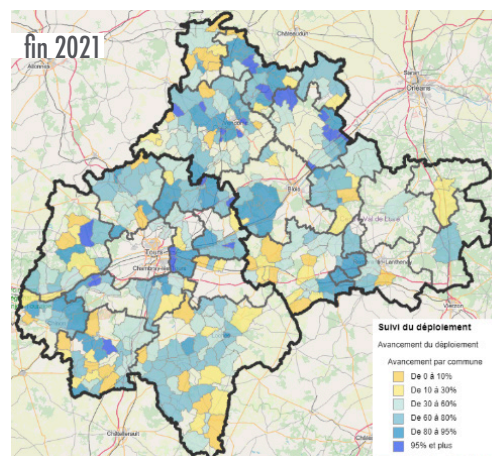
Une carte interactive permet de consulter différentes données comme le découpage des plaques techniques, les plannings, l'avancement par adresse, par commune, par EPCI ou par armoire de rue. En cliquant sur une commune ou une zone arrière d'armoire de rue, on obtient différentes informations comme le taux d'avancement (appelé également complétude) et le taux de pénétration (pourcentage d'abonnés par rapport au nombre de prises déployées).

Un tableau de bord interactif précise le nombre de foyers à desservir, le nombre de lignes déployées et le nombre d'abonnés. Le taux d'avancement représente le pourcentage de lignes déployées par rapport au total de foyers et d'entreprises à desservir. Le taux de pénétration correspond au pourcentage d'abonnés par rapport au nombre de lignes déployées.

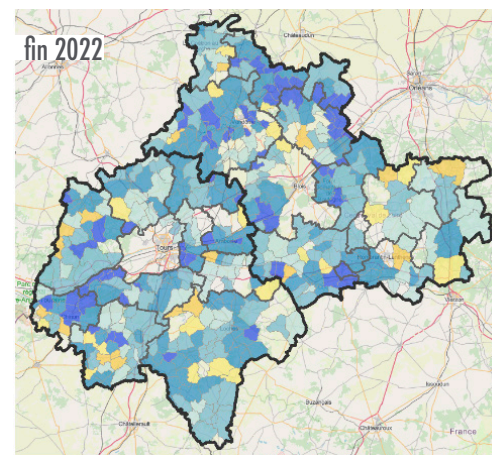
Le principe de ce tableau est de permettre à l'utilisateur d'appliquer un filtre sur le territoire qui l'intéresse : par département, par EPCI, par canton et/ou par commune. Une fenêtre cartographique est automatiquement ajustée en fonction des filtres utilisés et permet de visualiser le territoire choisi. Enfin, une courbe matérialise la progression des déploiements.



Extrait de la carte de suivi des déploiements par commune



Vue globale de la carte de suivi des déploiements par commune



## Open data

Le Syndicat a diffusé en novembre 2022 sur son portail open data de nouvelles données : <https://data.valdeloirenumerique.fr/pages/accueil/>

Il s'agit des données qui nous permettent de consolider le tableau de bord et les cartes qui sont désormais en visibilité de tous.

Concrètement, 3 jeux de données :

- Avancement par EPCI du déploiement de la fibre
- Avancement par commune du déploiement de la fibre
- Avancement par ZASRO du déploiement de la fibre

Pour chaque jeu de données, on retrouve les nombres de :

- Prises prévues (foyers et entreprises à desservir)
- Prises déployées (prises pouvant souscrire à un abonnement)
- Prises raccordées (abonnements souscrits)



## C. Le passeport inclusion numérique

### Le dispositif

Le passeport inclusion numérique est un dispositif d'aide financière aux usagers (professionnels ou particuliers) ne disposant pas d'un débit suffisant (seuil fixé à 8 Mbit/s en réception) pour leur connexion internet et souhaitant s'équiper d'une solution transitoire (4G/5G ou satellite) en attendant l'arrivée effective de la fibre optique.

Il a été mis en place en 2017 dans le Loir-et-Cher puis étendu dès janvier 2018 à l'ensemble des communes de l'Indre-et-Loire (hors zones AMII). Le montant de l'aide apportée est de 450 euros maximum. Même si son intérêt est décroissant au fur et à mesure du déploiement de la fibre, ce dispositif d'inclusion numérique a permis à près de 400 habitants et entreprises de trouver une solution temporaire fiable et efficace pour faire face à des soucis de connexion récurrents, dans des zones encore mal desservies en Haut Débit.

Val de Loire Numérique respecte les réglementations nationales et européennes en matière de neutralité technologique et le choix des équipements est laissé libre aux demandeurs. Une veille est cependant effectuée par le service technique qui se tient informé des éventuels nouveaux équipements et acteurs entrant sur ce marché.

Les demandeurs peuvent accéder aux formulaires et au règlement du dispositif directement via le site du Syndicat et ils peuvent également envoyer leurs éléments de façon dématérialisée.

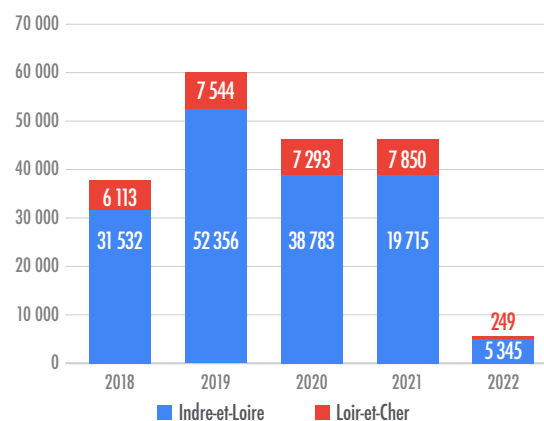


## Tableau de bord

La progression du déploiement et la multiplication des communes bénéficiant des premiers abonnements à la fibre a encore réduit le nombre de demandes de subventions adressées au Syndicat par rapport à 2020 et à 2021, ce qui est en soi un signe positif car, lorsqu'une adresse devient éligible à la fibre, elle n'est plus compatible avec le dispositif de subvention. Ainsi, le nombre de demandes reçues est passé de 101 dossiers traités en 2021 à 35 en 2022.

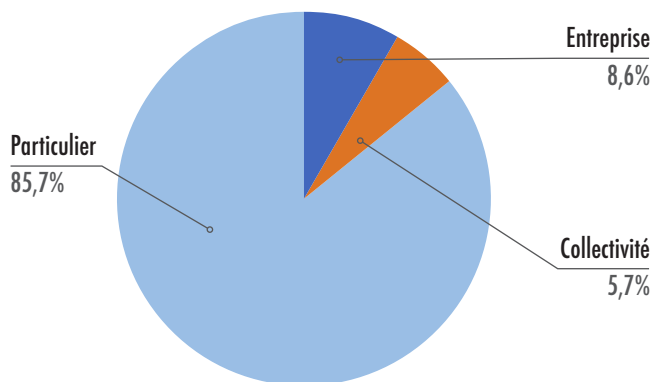
### Dispositif "inclusion numérique"

- En montant versé



En plus de la très forte croissance du nombre de foyers et d'entreprises éligibles désormais à la fibre optique sur les deux départements, d'autres facteurs peuvent expliquer cette baisse du nombre de dossiers. L'approche de la fin du déploiement peut pousser certains demandeurs potentiels à patienter encore un peu pour avoir la fibre, au lieu d'une solution non filaire proposée par le passeport inclusion numérique. Il faut également noter les offres plus nombreuses de box 4G ou 5G proposées par les opérateurs commerciaux à leurs clients et qui ne nécessitent pas une aide financière locale.

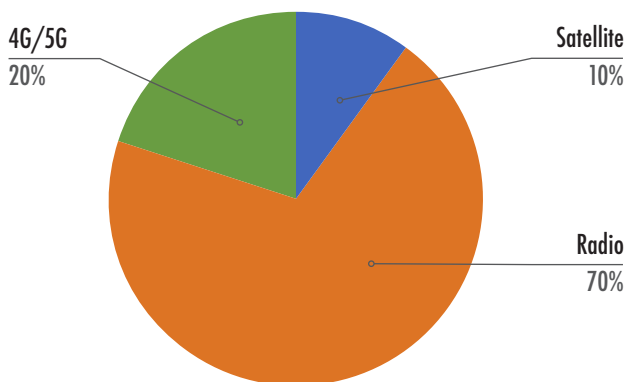
### Profil des demandeurs



La subvention moyenne pour 2022 s'élève à 450 euros contre 421 euros en 2021. Seuls 10 subventions ont été versées en 2022 (principalement en Indre-et-Loire) ce qui implique que près de deux tiers des dossiers ouvrant subvention sont en attente de réception des éléments définitifs (comme une facture d'équipement ou d'installation) permettant l'envoi des fonds.

À noter que deux collectivités ont pu bénéficier cette année de la subvention, principalement

### Technologie choisie



pour équiper des bâtiments municipaux en peine de connexion internet et en attente de la fibre.

En raison de la fin prochaine du réseau cuivre qui peut dévoiler quelques failles non encore identifiées et face aux difficultés de certains habitants qui, tout en étant éligibles à la fibre, ne peuvent être raccordés rapidement (besoin de construction d'infrastructures souterraines par exemple), le Syndicat souhaite maintenir ce dispositif d'aide et de soutien encore quelques temps.

## Votre interlocutrice au SMO

Pour toutes questions relatives à l'instruction des demandes de passeport inclusion numérique, contacter Adeline METTAYE au 02 54 58 44 39 ou par mail à l'adresse suivante : [passeport@valdeloirenumerique.fr](mailto:passeport@valdeloirenumerique.fr).



# III. LE DÉPLOIEMENT DE VAL DE LOIRE WIFI PUBLIC

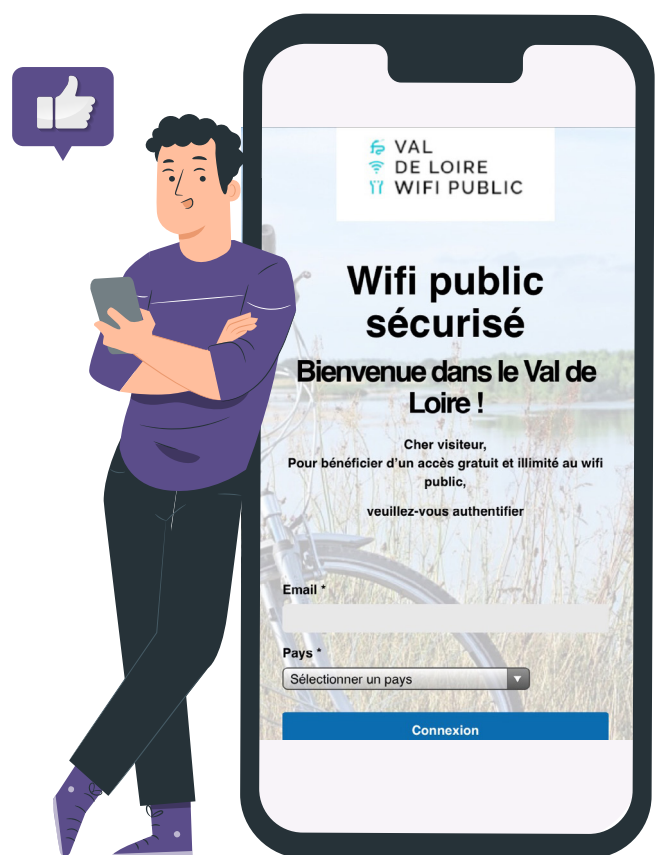
Depuis 2019, Val de Loire Numérique déploie un réseau wifi appelé "Val de Loire Wifi Public" sur les territoires d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher. Ce réseau est d'accès gratuit, sans publicité et sécurisé.

À fin 2022, ce réseau constitue l'un des plus vastes réseaux wifi publics de France, voire le plus étendu en termes de surface couverte.

Le déploiement du réseau Val de Loire Wifi Public se déroule selon deux axes :

- installation de bornes wifi sur les sites touristiques : le wifi touristique
- installation de bornes wifi dans les communes et les cœurs de ville touristiques : le wifi territorial

Bornes wifi territoriales et touristiques structurent un seul et même réseau : Val de Loire Wifi Public avec à la clé une utilisation simple et sécurisée. Il suffit de se connecter en complétant son adresse e-mail et son département de résidence sur le portail d'accueil. Au fur et à mesure de ses déplacements, l'utilisateur sera automatiquement reconnecté sur le réseau.



Page de connexion Val de Loire Wifi Public

À fin 2023, l'objectif est de disposer de plus de 1 000 bornes déployées.

La fibre aura été généralisée à cette date et notre territoire sera aussi doté d'un réseau wifi territorial sur l'ensemble des communes du territoire. C'est le résultat de notre ambition en matière de numérique qui offre bien des perspectives en termes de futurs services à proposer aux habitants.

<b>LE DÉPLOIEMENT</b>	○	<b>236</b> audits fonctionnels réalisés
<b>DU WIFI EN</b>	○	<b>141</b> études techniques réalisées
<b>CHIFFRES CUMULÉS</b>	○	<b>219</b> sites équipés
<b>AU 31/12</b>	○	<b>649</b> bornes installées

# 1 LE WIFI TOURISTIQUE

## Quel objectif ?

Proposer un accès Internet offert aux visiteurs sur le territoire des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher sur les sites touristiques, que ce soient des hébergements, des offices de tourisme ou des sites patrimoniaux publics ou privés...

## Comment ça marche ?

Des bornes wifi sont installées sur les sites touristiques grâce à un programme d'équipement mené par Val de Loire Numérique. Elles permettent de relayer le signal Val de Loire Wifi Public. Dans le cadre d'un Service Public Industriel et Commercial, Val de Loire Numérique équipe tout site demandeur.

Certains sites touristiques identifiés peuvent bénéficier de subventions de la Région, du Département et de l'EPCI pour cet équipement : le Syndicat assure la gestion de ces subventions en tant que "guichet unique".

Une fois les bornes wifi installées, une signalétique sur site informe le visiteur de la disponibilité de ce wifi public.

## Qui réalise les travaux d'installation des bornes wifi ?

Val de Loire Numérique a lancé une consultation en 2018 et a attribué le marché à la société QOS Telecom. Cette dernière et ses sous-traitants assurent les études techniques et réalisent les travaux. Le Syndicat est présent à chaque étape et vérifie le bon fonctionnement des équipements avant leur mise en exploitation. Ce marché fera l'objet d'une nouvelle consultation en 2023.

## Quels sont les financements publics ?

Le déploiement du réseau Val de Loire Wifi Public est soutenu financièrement par la Région Centre-Val de Loire, les Départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire ainsi que les EPCI au travers du "guichet unique" de versement des subventions publiques dont la gestion a été confiée au Syndicat.

Les conventions signées entre le Syndicat et les financeurs fixent notamment la durée de la convention, les modalités de financement ainsi que la liste des sites touristiques pouvant être équipés.

Malgré l'important dispositif de subventions mobilisé, le reste à charge des frais d'équipement en bornes wifi constitue parfois, pour les gestionnaires de sites touristiques, un frein à l'engagement dans le projet. Afin de renforcer l'attractivité du dispositif et d'équiper davantage de sites touristiques, la matrice financière du "guichet unique" a évolué en 2022, **sans pour autant que cela impacte l'enveloppe financière** définie dans les conventions avec les partenaires du projet. Aussi, l'ensemble des partenaires a signé un avenant suite à la délibération du Conseil syndical du 14 juin 2022 afin de modifier la matrice financière et prolonger la durée des conventions jusqu'au 31 décembre 2023.

Nom de la collectivité	Subventions versées au 31/12/22
Région Centre-Val de Loire	178 934 €
Département de Loir-et-Cher	142 656 €
Département d'Indre-et-Loire	46 467 €
EPCI 41	69 899 €
EPCI 37	22 847 €
Total global	460 803 €

Au total, les subventions publiques versées aux gestionnaires de sites ont représenté en cumulé au 31 décembre 2022, 460 803 €.

## 2 LE WIFI TERRITORIAL

Parallèlement au déploiement du wifi touristique, le Syndicat déploie le wifi territorial dans 513 communes ou communes déléguées du territoire et dans les cœurs de ville touristiques.

Le principe ? Une borne wifi est positionnée de manière concertée avec la commune, dans le but de proposer du wifi gratuit aux citoyens et de pouvoir à terme créer de nouveaux services en lien avec le numérique. Le déploiement de ces bornes suit celui de la fibre.

Aucun coût d'équipement pour la commune, c'est Val de Loire Fibre, Déléguataire du Syndicat, qui prend en charge les frais d'installation de cette borne conformément aux dispositions prévues dans la convention de Délégation de Service Public. Seuls la maintenance, l'électricité et l'abonnement Internet qui alimentent les bornes wifi sont à la charge de la commune.



### Pourquoi installer une borne territoriale sur votre commune ?

- Proposer du wifi gratuit et sécurisé aux habitants.
- Développer de nouveaux services à la population.
- Permettre la gestion interactive des réseaux et des bâtiments publics à partir de capteurs.
- Recueillir des données restituées sous forme de tableaux de bord, qui sont des indicateurs clés pour le développement du territoire (ex : trafic de connexion).
- Permettre les appels sur wifi si votre commune est située en zone blanche.

Pour les communes touristiques, le déploiement s'opère dans le cadre du Service Public Industriel et Commercial tel que décrit dans la partie 1 - *Le wifi touristique*.

Les bornes installées diffusent toutes le même réseau, Val de Loire wifi public, et constituent un maillage complet du territoire.

Il est possible de choisir une installation en intérieur ou en extérieur. Les espaces à couvrir sont nombreux, même pour les plus petites communes :

- abords de la mairie ou de petits commerces...
- salle des fêtes, bibliothèque, maisons des associations...
- aire de jeu ou de pique-nique, city-park, équipement sportif...



Borne extérieure et signalisation installées à Mur-de-Sologne (41)



Borne intérieure et signalisation installées aux Hermites (37)



## 3 LE WIFI ÉVÉNEMENTIEL

Dans le cadre de la mise en place du projet wifi touristique et territorial, le Syndicat a souhaité compléter son offre par un service de wifi événementiel.

Les objectifs sont de :

- Proposer une connectivité wifi fiable, là où les réseaux de téléphonie mobile sont souvent saturés, ce qui permet une valorisation "en direct" de l'événement, notamment via les réseaux sociaux,
- Proposer une solution clé en main aux organisateurs, qui leur permet notamment de gérer plus facilement certains volets de l'événement (billetterie, services aux exposants...),
- Traiter les données de manière anonyme, sous forme statistique, pour identifier les retombées de l'événement pour le territoire.

Afin de mieux identifier les besoins des organisateurs d'événements, cette offre de services a été expérimentée au cours de l'année 2022 sur plusieurs événements, de différentes typologies : concert, foire-exposition, salon... Aucune contribution n'a été demandée en 2022 aux organisateurs des différents événements et les coûts ont été financés par le Fonds d'Usage Numérique de la convention de Délégation de Service Public fibre, en raison du caractère expérimental de la démarche.

### Carrefour des territoires - Blois les 22 et 23 juin

- 4 bornes wifi déployées - connexion fibre
- wifi public et organisation
- 99 utilisateurs / 888 sessions :  
service surtout utilisé par les exposants

### Festival de BD - Saint-Ouen les 2 et 3 juillet

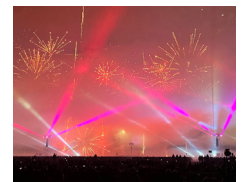
- 2 bornes wifi déployées - connexion VDSL
- wifi public
- 79 utilisateurs / 903 sessions :  
service surtout utilisé par les exposants

### Avoine zone Groove - Avoine les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet

- 3 bornes wifi déployées - connexion fibre
- wifi public
- 304 utilisateurs / 4546 sessions

### Nuits de Sologne - Lamotte-Beuvron

- 6 bornes wifi déployées - connexion fibre
- wifi public et organisation
- 654 utilisateurs / 3 948 sessions



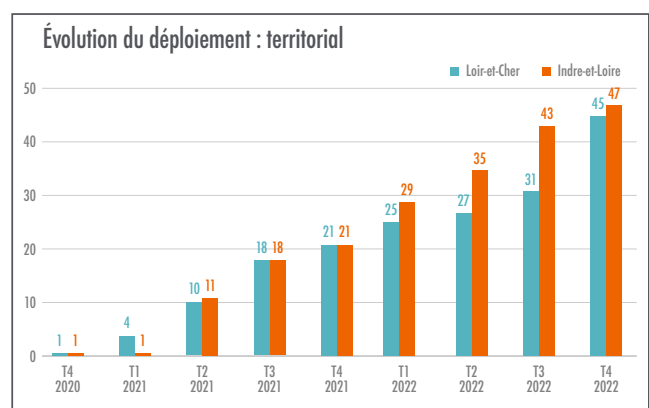
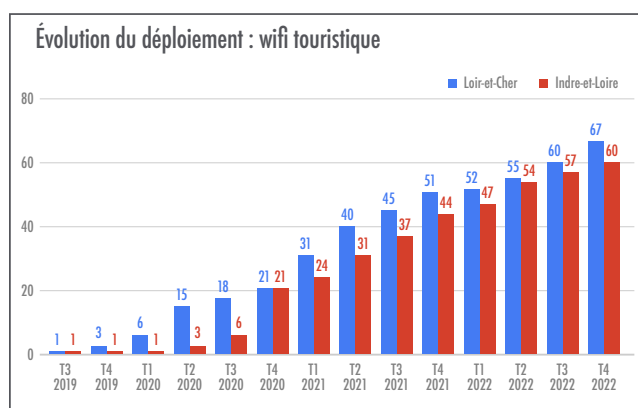
### Mondial de l'ULM - Le Breuil

- Utilisation des 13 bornes wifi déjà déployées sur site - connexion fibre
- wifi public et organisation
- 249 utilisateurs / 982 sessions

Le bilan de ces expérimentations a contribué à formaliser une offre qui sera approuvée en Conseil syndical en février 2023.

## 4 LE DÉPLOIEMENT DE VAL DE LOIRE WIFI PUBLIC

Les histogrammes ci-dessous illustrent la progression du réseau Val de Loire Wifi Public.



Nombre de sites équipés en wifi (chiffres cumulés)

## NOMBRE DE SITES ÉQUIPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Sites installés	Sites à programmer
Indre-et-Loire	107	81
Loir-et-Cher	112	64
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>145</b>

En 2022, 82 sites ont été déployés.  
Les sites "à programmer" sont ceux pour lesquels une étude a été proposée aux gestionnaires ou a été réalisée.

## ÉTUDES TECHNIQUES ET AUDITS RÉALISÉS SUR L'ANNÉE 2022 (WIFI TOURISTIQUE)

	ÉTUDES*	AUDITS
Indre-et-Loire	9	18
Loir-et-Cher	11	31
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>49</b>

\* Études commandées au prestataire. Les études réalisées en interne ne sont pas comptabilisées.

### Val de Loire Numérique participe aux bourses d'échanges touristiques

Afin de valoriser le dispositif wifi touristique, en particulier la solution Surbox dédiée aux gîtes et chambres d'hôte, l'équipe de Val de Loire Numérique a participé, courant mars 2022, aux bourses d'échanges touristiques de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, organisées par les agences départementales du tourisme.



## 5 PANORAMA DE QUELQUES SITES ÉQUIPÉS EN 2022



Atelier Saint Michel - Le Controis-en-Sologne (41)



Office de tourisme - Amboise (37)



Camping Loire et Châteaux - Bréhémont (37)



Château de Selles-sur-Cher (41)



Domaine de Chaumont - Chaumont-sur-Loire (41)

# 6 UN SUIVI TECHNIQUE DE LA QUALITÉ DES INSTALLATIONS

Le Syndicat apporte une attention particulière à la qualité des installations réalisées.

Lors de l'audit technique avec le gestionnaire du site ou la collectivité, les zones à couvrir sont déterminées ce qui aboutit au choix du nombre de bornes à installer et de leurs emplacements.

Le Syndicat s'est équipé d'un outil de réalisation des études et mesures de couverture, le logiciel Ekahau grâce auquel il mesure l'intensité du signal (puissance et portée) afin de valider la bonne couverture des zones et la bonne santé des bornes.

L'outil est composé :

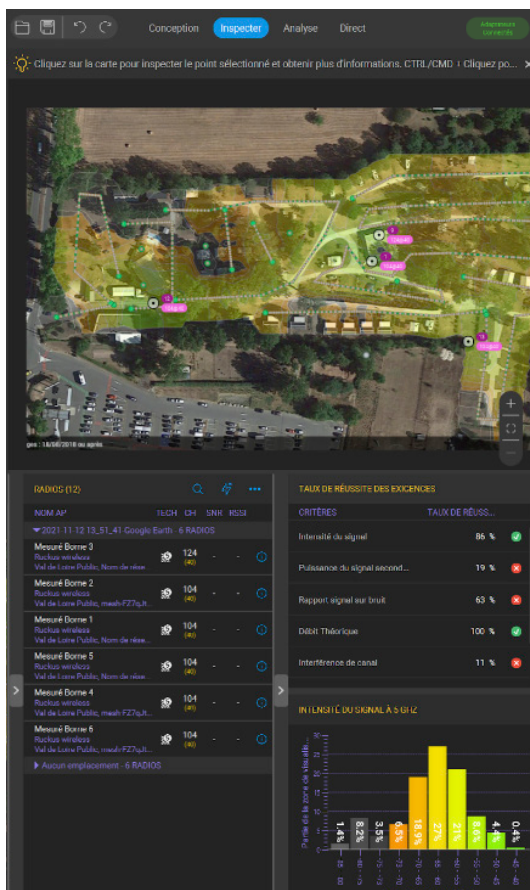
- d'un Sidekick : élément porté en bandoulière, il réceptionne les mesures, c'est une sonde de mesure sur batterie.
- d'un logiciel qui permet de retranscrire les mesures sur un plan configuré à l'avance et de générer des dossiers de mesure.



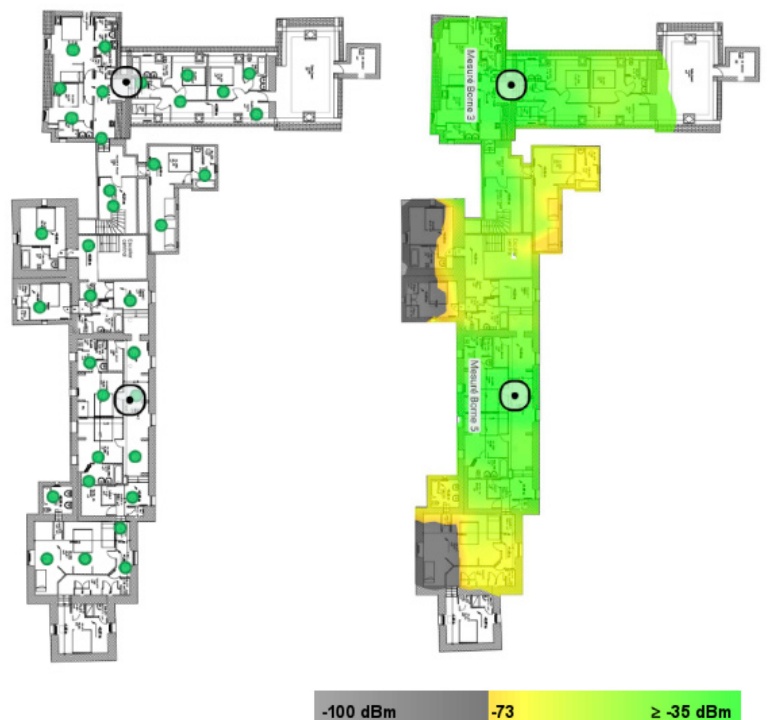
Sidekick d'EKAHAU



Réalisation d'une mesure de couverture au Château Royal d'Amboise



Logiciel EKAHAU lors de la mesure du camping Couleur du monde à Faverolles-sur-Cher (41)



Signal mesuré en 5 GHz sur le Château de Razay à Céré-la-Ronde (37)

## 7 UNE SIGNALÉTIQUE UNIQUE

Le Syndicat est aussi accompagnateur sur le volet communication. Une signalétique adaptée sous forme de panneaux, affiches, flyers, autocollants..., est remise aux gestionnaires de site afin d'être disposée sur les zones couvertes en wifi. Tous ces supports comportent un QR code à flasher avec son smartphone, pour accéder très facilement à la page d'accueil de Val de Loire Wifi Public. Une "boîte à outils communication" avec des textes et des visuels est aussi proposée aux sites afin qu'ils puissent valoriser l'équipement wifi sur leurs supports habituels et leurs réseaux sociaux.

**Des supports de signalétique sont fournis par Val de Loire Numérique aux sites équipés en bornes Val de Loire Wifi Public.**



Autocollant



Carte



Plaque à personnaliser



Affiche A3

## 8 LA PLATEFORME DE VISUALISATION DE DONNÉES : DATA VAL DE LOIRE

Lancée le 5 mai 2021, Data Val de Loire est une plateforme de datavisualisation des données issues des bornes wifi installées sur le territoire, conformément au traitement des données autorisé par le règlement général sur la protection des données. Il s'agit d'un outil à accès réservé.

Financeurs et gestionnaires de sites équipés ont accès à plusieurs vues qui restituent, sous forme de graphiques et de cartographies, les données de connexion sous forme anonymisée : fréquentation, origine des visiteurs, parcours sur le territoire...

La conception de la plateforme Data Val de Loire a fait l'objet de groupes de travail avec les financeurs, les acteurs de la filière tourisme, les gestionnaires de site... afin de prendre en compte les attentes de chacun et faire évoluer les possibilités de la plateforme.

Le Syndicat a réuni un groupe d'utilisateurs experts en mars 2022 pour faire le point sur l'utilisation de l'outil et prioriser l'ajout de nouvelles fonctionnalités telles que l'émission d'un rapport automatique mensuel pour chaque utilisateur ou encore le téléchargement de certaines données au format CSV.

La V2 de la plateforme Data Val de Loire a été mise en production début 2023.



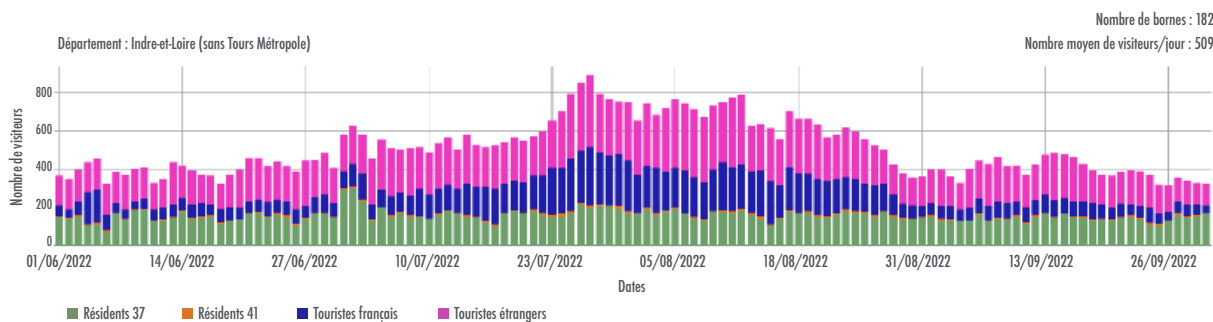
# Page d'accueil de la plateforme Data Val de Loire



Bienvenue sur Data Val de Loire

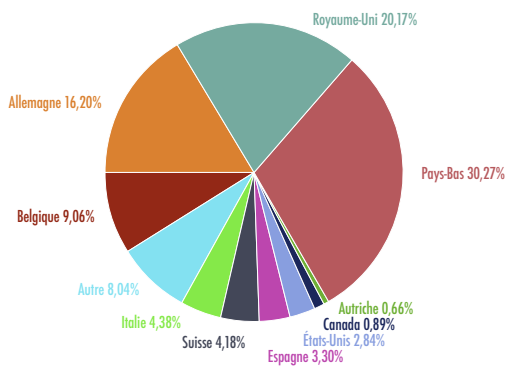


## Exemple d'une vue présentant l'affluence durant la période estivale

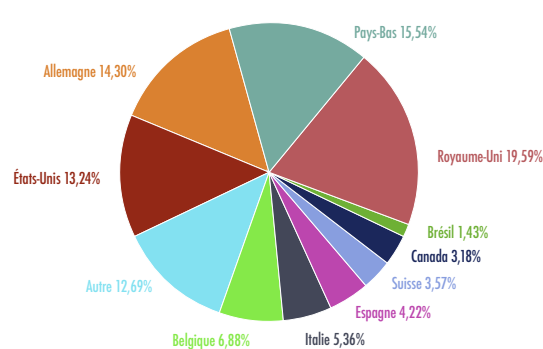


## Exemple d'une vue présentant la provenance des touristes étrangers sur un territoire

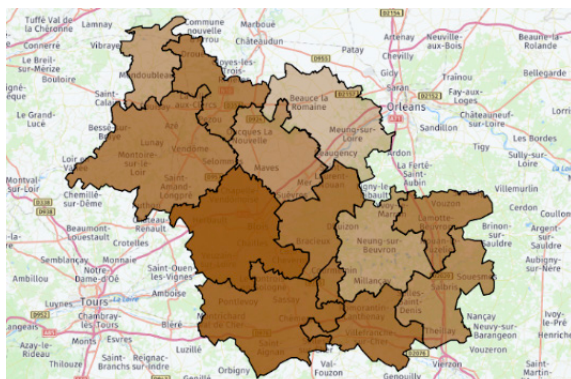
Département : Loir-et-Cher  
Nombre de bornes : 69  
Nombre total de visiteurs : 9 062



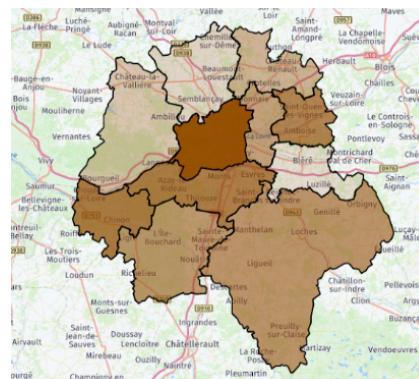
Département : Indre-et-Loire (sans Tours Métropole)  
Nombre de bornes : 182  
Nombre total de visiteurs : 14 715



## Exemple de cartes présentant la répartition des touristes par sous-territoire



Répartition des touristes par sous-territoire de Loir-et-Cher



Répartition des touristes par sous-territoire d'Indre-et-Loire (sans Tours Métropole)



# IV. LE PROJET SMART VAL DE LOIRE

## 1 UNE AMBITION EN MATIÈRE D'USAGES : LA STRATÉGIE "SMART VAL DE LOIRE"

Le 26 octobre 2021, les fruits de l'étude "De la smart city à la réalité des territoires connectés" réalisée à la demande de la Direction Générale des Entreprises et du Comité Stratégique de Filière "Infrastructures numériques" ont été rendus publics.

L'un des nombreux mérites de cette étude était de jeter les bases d'un référentiel commun pour parler de territoire intelligent et notamment de proposer une définition que Val de Loire Numérique a souhaité s'approprier pour guider son action :

**"Un territoire intelligent est un territoire dans lequel, à travers différents outils numériques, des services publics et des politiques publiques sont pilotés par la donnée".**

Si des références significatives commencent à exister à l'échelle de villes ou de métropoles (on parlait au départ de "smart city" ou de "ville intelligente" avant d'élargir le concept aux "territoires"), les références en matière de "territoire rural intelligent" sont rares aujourd'hui.

Il ne s'agit pas bien sûr de se cantonner à des usages réservés exclusivement à la ruralité, mais de réfléchir à l'échelle globale de notre territoire, dans toute sa diversité. D'ailleurs, les territoires constitués par les agglomérations et métropoles sont eux-mêmes hybrides avec des quartiers de grande densité urbaine et des communes très rurales.

**Dans ce contexte et cette définition étant posée, le Syndicat a l'ambition de contribuer activement à faire un territoire durable et connecté. C'est l'ambition Smart Val de Loire.**

L'ambition du Syndicat est que l'approche et les résultats puissent constituer le plus rapidement possible une référence significative et porteuse de notoriété à l'échelle nationale, en matière de territoire rural intelligent (ou "smart country").

## 2 LES ATOUTS DU SYNDICAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE AMBITION

En matière de territoire intelligent, le Syndicat dispose d'ores et déjà de nombreux atouts :

- **Une infrastructure big data opérationnelle** : le Syndicat a mis en œuvre et exploite une infrastructure big data pour collecter, traiter et visualiser les données issues du réseau Val de Loire Wifi Public
- **Des compétences et de l'expérience** : le Syndicat dispose aujourd'hui d'une expérience et de compétences issues de la réalisation de ses autres projets qui mobilise des savoir-faire techniques, administratifs et

commerciaux. Des atouts qui lui permettent d'aborder avec confiance l'élaboration puis la mise en œuvre de sa stratégie en matière de territoire intelligent.

- **Une gouvernance propice à la mutualisation** : sa gouvernance partagée avec les principaux acteurs de la fonction publique territoriale sur notre territoire (Région, Départements, EPCI) est propice à la détection d'opportunités d'usages très variés mais également à la mise en place d'outils et de processus mutualisés ou mutualisables par conception.

## 3 LA MÉTHODOLOGIE

En complément de l'AMO spécialisée dont le Syndicat s'est doté sur les questions juridiques et réglementaires relatives à la donnée, le SMO a lancé courant 2021 une AMO dédiée à la définition d'une stratégie en matière de territoire intelligent.

Cette nouvelle mission a pour finalité principale **l'élaboration d'un document cadre appelé le Schéma directeur Smart Val de Loire** qui a vocation à être approuvé par le Conseil syndical de Val de Loire Numérique.

En complément de cette mission principale, le prestataire accompagne Val de Loire Numérique dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions concrètes (expérimentations, études préalables...).

En mars 2022, le Syndicat a confié cette mission, au terme d'une analyse des 7 offres reçues, à un groupement constitué des cabinets KPMG, Smart World Partners et Keranum.

## 4 L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR SMART VAL DE LOIRE

La démarche de conception du Schéma directeur Smart Val de Loire s'est déroulée en 4 étapes :

### 1/ Le recensement de l'existant (de mars à août 2022)

Cette phase d'analyse de l'existant a consisté à identifier les projets existants et les besoins des collectivités et des partenaires en matière de services connectés. Elle s'est déclinée sous forme d'une trentaine d'entretiens, d'un groupe de travail avec des collectivités ayant amorcé des projets et des analyses documentaires.

### 2/ Acculturation des élus (septembre à octobre 2022)

Ce deuxième temps de la démarche s'est traduit notamment par deux temps forts :

- le déplacement d'un groupe d'élus de Val de Loire Numérique en septembre 2022, à Quimper pour une rencontre du Syndicat d'énergie du Finistère, qui mène le projet Finistère Smart connect (cf. encadré, p.54).
- l'organisation de la journée Smart Val de Loire du 4 octobre 2022 qui a réuni une centaine d'acteurs du territoire pour un temps de réflexion consacré aux territoires durables et connectés (cf. encadré, p.54).

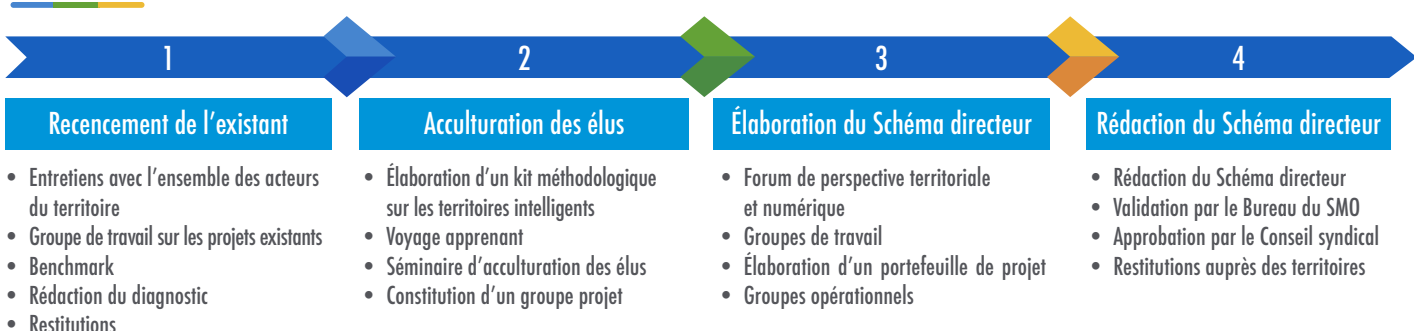
### 3/ Élaboration du Schéma (depuis novembre 2022)

Cette troisième phase a permis de définir le contenu du Schéma et sa structuration. Parallèlement, des premières rencontres ont été organisées avec des territoires porteurs de projets potentiels d'expérimentation. À la fin de l'année 2022, cette phase 3 était en cours.

### 4/ Rédaction du Schéma (initiée en 2023)

La quatrième et dernière étape consiste en la rédaction du Schéma directeur Smart Val de Loire avant sa présentation pour délibération au Conseil syndical du 4 avril 2023.

#### La démarche mise en œuvre



## Phase de diagnostic : de fortes attentes exprimées vis-à-vis du SMO

La phase 1 de l'élaboration du Schéma directeur Smart Val de Loire consacré au diagnostic de l'existant s'est achevée avec une présentation au Conseil syndical du 11 octobre 2022.

Ce diagnostic s'est traduit par une collecte d'informations importante au cours d'une trentaine de rencontres avec les collectivités membres du Syndicat, les partenaires et acteurs du territoire. L'objectif de cette phase consistait en un recensement des projets déjà existants sur le territoire ; il s'agissait aussi de mesurer le niveau de maturité et l'intérêt des collectivités pour une démarche mutualisée ainsi que leurs attentes vis-à-vis du rôle que pourrait jouer le SMO. Enfin, le but était aussi de déterminer les priorités en termes de cas d'usages.

Les résultats de cette phase montrent qu'un

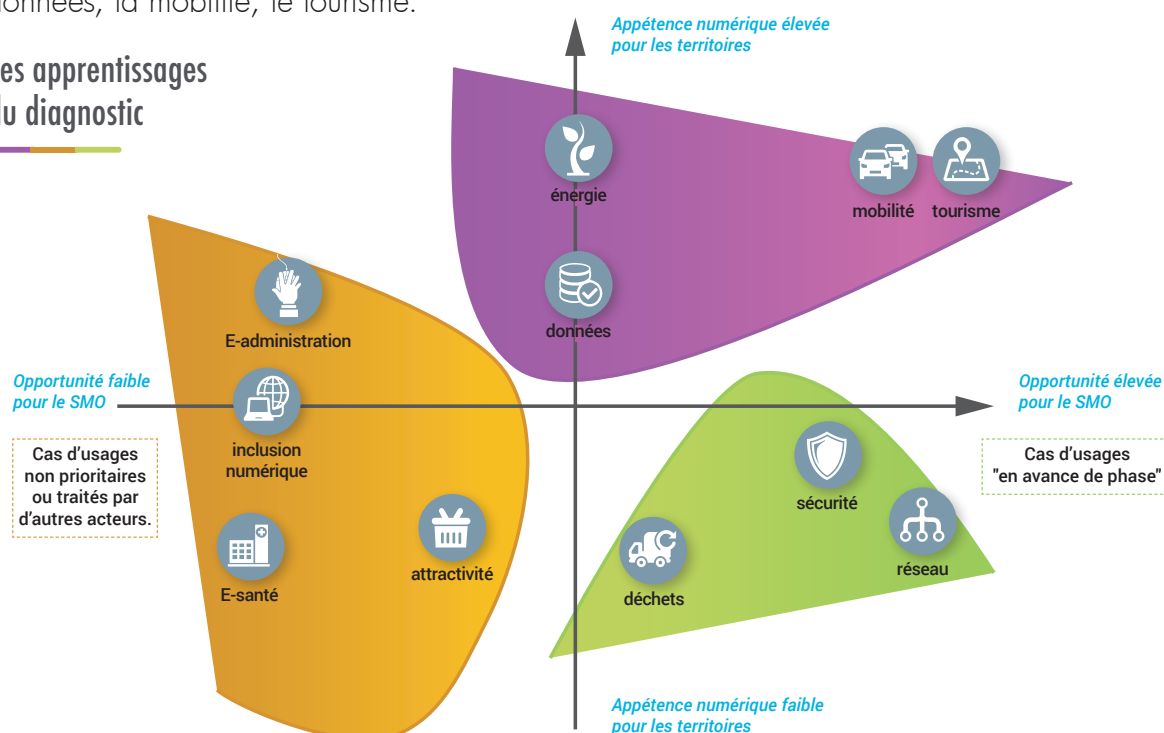
certain nombre de collectivités ont déjà engagé des projets qui s'apparentent au "Smart". La maturité du territoire croît sur ces questions malgré une grande hétérogénéité. Autre enseignement essentiel : les besoins en matière d'accompagnement, d'éthique et de sécurité vis-à-vis des données publiques ainsi que l'intérêt d'une mutualisation à l'échelle la plus large possible sont apparus très clairement.

C'est sur la base de ce diagnostic que le Syndicat, accompagné par le groupement, KPMG/SWP/Keranum, a élaboré son Schéma directeur.

## Une diversité de cas d'usage

Qu'il s'agisse d'améliorer les services existants ou de créer de nouveaux services, le champ d'intervention est très large : 11 thématiques ont été identifiées pendant la phase diagnostic (cf. schéma d'illustration). Si certaines thématiques comme l'e-administration, l'inclusion numérique, l'e-santé sont déjà portées avec succès par d'autres acteurs du territoire, partenaires par ailleurs du Syndicat, nombreuses sont les thématiques sur lesquelles le potentiel de services à construire est important. Citons par exemple : la sobriété énergétique, la gestion des ressources naturelles ou des déchets, la gestion des données, la mobilité, le tourisme.

### Les apprentissages du diagnostic



## Journée "Smart Val de Loire" : Des orientations pour la future offre de services du SMO

Mardi 4 octobre 2022, Val de Loire Numérique réunissait les acteurs du territoire à Vineuil (Loir-et-Cher), pour une journée de travail consacrée aux territoires durables et connectés. Une étape essentielle dans la construction en cours de l'offre de services du SMO.

Plus d'une centaine de personnes ont répondu présentes à l'invitation du Président du SMO Bernard Pillefer pour cette journée de réflexion consacrée aux territoires durables. Au cours de la matinée, les intervenants nationaux se sont succédé sur la thématique "Les enjeux des territoires intelligents et de la donnée" : une table ronde qui réunissait les acteurs du secteur comme InfraNum, l'Avicca, les éditeurs de solutions ou encore les experts de la donnée. Ces regards croisés ont permis au public présent de mieux percevoir les différentes briques qui composent le territoire connecté : infrastructures, capteurs, hypervision, solutions permettant la maîtrise, l'exploitation et la préservation des données... et ont occasionné de nombreux échanges avec la salle.



Les intervenants locaux ont ensuite pris le relais pour présenter des premiers retours d'expérience de projets déployés. L'occasion de revenir sur la méthodologie employée, les difficultés rencontrées et les premiers résultats obtenus. L'après-midi, place aux travaux en ateliers autour de 5 thématiques retenues qui sont au cœur de bon nombre de préoccupations : tourisme, mobilité, transition énergétique, gestion des déchets et prévention des risques. Les acteurs des territoires ont pu exprimer leurs besoins et leurs priorités et commencer ensemble à identifier des solutions. La journée s'est conclue par un temps de restitution de la production des groupes en séance plénière. Ces travaux viendront orienter le Schéma Directeur puis, dans un deuxième temps, l'offre de services.

## Déplacement dans le Finistère pour des élus du SMO

**Le 8 septembre 2022, un groupe d'élus du SMO emmené par la Vice-présidente Sylvie Giner s'est déplacé à Quimper pour rencontrer le Syndicat départemental d'énergie du Finistère (SDEF).**

**Objectifs : acculturation au sujet du Smart et partage d'expérience.**

Depuis 2019, le SDEF a amorcé le projet Finistère Smart connect et expérimente auprès de plusieurs collectivités finistériennes, le développement de services connectés : télégestion de l'éclairage public, efficacité énergétique des bâtiments, qualité environnementale, collecte des déchets, eau potable, gestion du stationnement, participation citoyenne... En parallèle, le SDEF a conçu des infrastructures adaptées de manière à conserver la souveraineté de la donnée, axe majeur du projet.

Antoine Corolleur, Président du SDEF, accompagné d'Emmanuel Quéré, Directeur adjoint, et de ses équipes, a accueilli les élus pour partager avec eux les premiers retours d'expérience, ce qui a suscité de nombreux échanges. À noter que le SDEF fait partie des lauréats de la première vague de l'appel à projets "Territoires intelligents et durables". Une expérience inspirante pour le Syndicat !



## 5 UN SOCLE TECHNIQUE OPÉRATIONNEL POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX USAGES

Le schéma ci-dessous présente les trois briques fonctionnelles de l'infrastructure "data" exploitée aujourd'hui par Val de Loire Numérique.

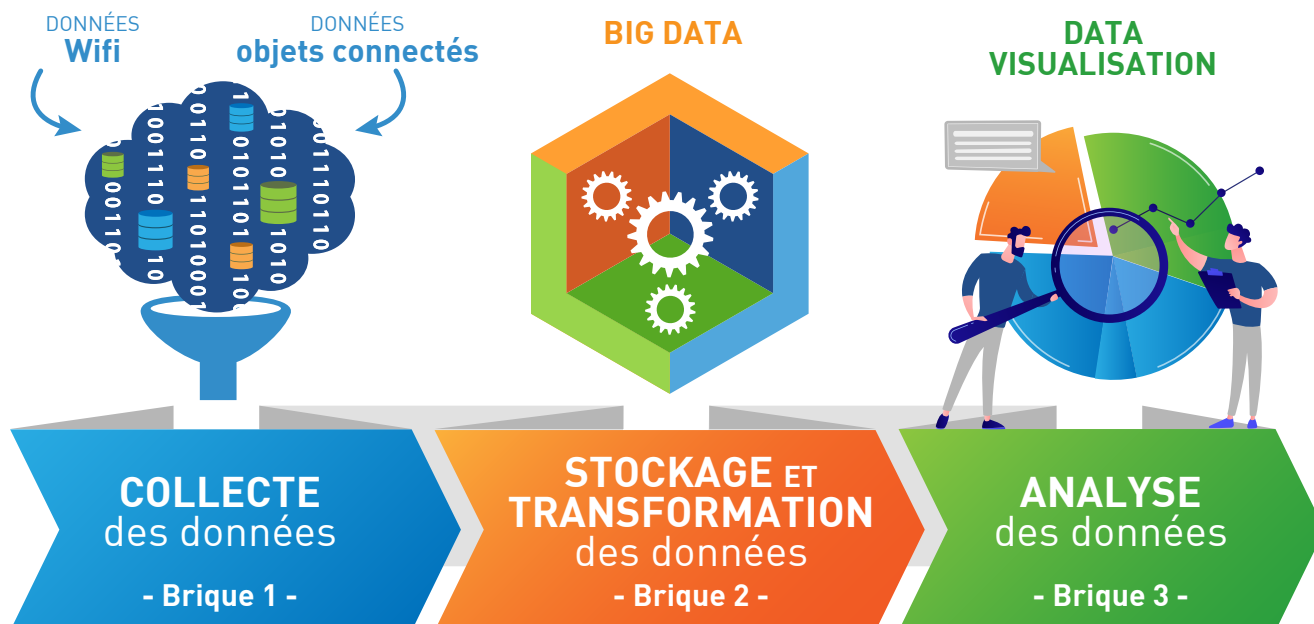


Illustration de l'infrastructure opérationnelle de données de Val de Loire Numérique

**La brique fonctionnelle numéro 1** permet la collecte de données relatives aux événements mesurés. À l'heure actuelle, le flux issu de la fréquentation du réseau Val de Loire Wifi Public est complètement opérationnel. Un autre flux a été intégré en 2022, issu de capteurs, répartis dans les locaux du Syndicat à Blois et à Tours et qui mesurent toutes les 10 minutes plusieurs paramètres dont la température et le taux de CO<sub>2</sub>. Ces données ont été connectées par l'intermédiaire du réseau LoRa opéré par Bouygues Telecom.

**La brique fonctionnelle numéro 2** permet de réaliser un certain nombre de traitements comme l'anonymisation des données issues du réseau wifi public ainsi que le stockage fiabilisé des données. Cette brique fonctionnelle est sécurisée et gérée dans le cadre d'un contrat avec un acteur spécialisé dans la supervision de telles infrastructures.

**La brique fonctionnelle numéro 3** permet la visualisation des données collectées. À l'heure actuelle, l'outil est principalement utilisé pour rendre des services aux acteurs de la filière touristique en Val de Loire. Un utilitaire de visualisation a également été développé pour suivre des indicateurs relatifs à la qualité de l'air au sein des bâtiments.

Les flux entre ces différentes briques et les interfaces sont également opérationnels et supervisés. Si bien que les pertes de données éventuelles à l'un des maillons de cette chaîne de traitement sont détectées et réparées dans des délais de moins de 24 h en règle générale.

# 6 L'OPEN DATA

Avec la loi dite "Lemaire" promulguée le 7 octobre 2016, l'ouverture des données publiques est devenue la règle et non plus l'exception. Ainsi, toutes les collectivités locales de plus de 3 500 habitants ou de plus de 50 agents doivent publier, en ligne et dans un standard ouvert, leurs principaux documents, leurs bases de données et les données qui présentent un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental, sous réserve d'anonymisation ou d'occultation des mentions touchant notamment à la vie privée, au secret des affaires et à la sécurité nationale.

Le Syndicat s'inscrit pleinement dans cette démarche et a mis à disposition, le 31 mai 2021, les coordonnées géographiques des bornes wifi diffusant le signal Val de Loire Wifi Public sur le territoire et le plan de raccordement annuel à la fibre sur les deux départements. Comme indiqué au § 2B dédié à la fibre, de nouveaux jeux de données ont été intégrés en 2022.

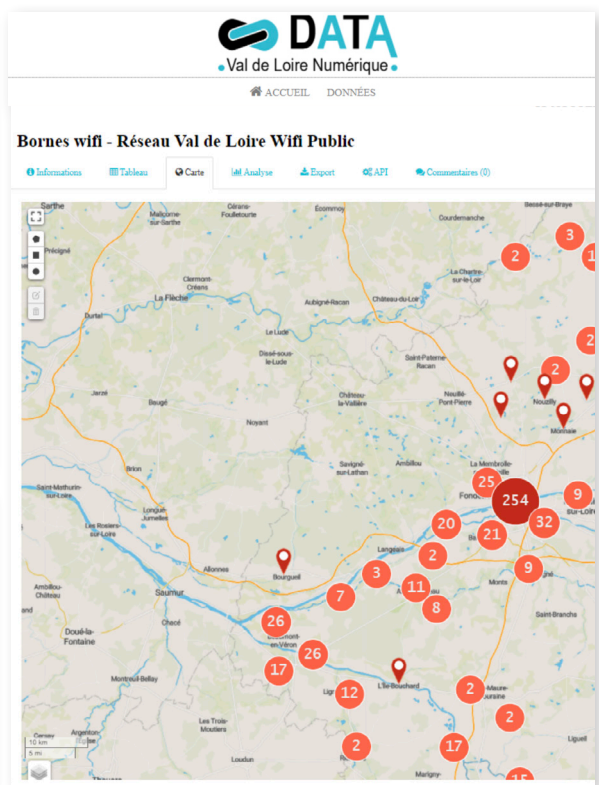
La solution technique choisie par le Conseil régional (OpenDataSoft) offre la possibilité à toutes les collectivités qui le souhaitent de publier directement leurs données sur le portail de la Région ou d'ouvrir un "sous-domaine" du portail régional <https://data.centrevallde Loire.fr> qui leur est réservé. Le Syndicat a donc signé une convention avec la Région Centre-Val de Loire le 9 février 2021. Cette dernière détermine les modalités de publication des données, les engagements du partenaire et les modalités de publication dans un sous-domaine. Elle est conclue à titre gratuit.

À noter, l'acquisition directe d'un sous-domaine et les licences ont été prises en charge par le Syndicat.

De nouveaux jeux de données liés à l'avancement du déploiement de la fibre ont été ajoutés fin 2022 sur le sous-domaine de Val de Loire Numérique.

## Différentes vues de l'open data Val de Loire Numérique

The screenshot shows the homepage of the Val de Loire Numérique Open Data portal. At the top, there is a logo for 'DATA Val de Loire Numérique' and navigation links for 'ACCUEIL' and 'DONNÉES'. A large blue banner reads 'Open Data Val de Loire Numérique'. Below this, there is a paragraph of text explaining the mission of the Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique, which pilots the deployment of public initiative networks in Indre-et-Cher and Indre-et-Loire. It also lists the perimeter of the SMO, including the Centre-Val de Loire region, the departments of Indre-et-Cher and Indre-et-Loire, and various municipalities. At the bottom, there is a section titled '3 jeux de données' (3 data sets) with filters for 'Modèle', 'Population', 'A-Z', and 'I'. The first data set is 'Bornes wifi - Réseau Val de Loire Wifi Public', the second is 'Déploiement fibre optique - Communes zones Initiatives privées - Département 37 et 41', and the third is 'Déploiement fibre optique - Calendrier - Val de Loire Numérique'.





## Contacter le SMO Val de Loire Numérique

**Olivier LEGROS, Directeur général des services**

02 54 58 42 30

olegros@valdeloirenumerique.fr

**Maud LAGNEAU, Directrice adjointe**

02 54 58 41 68

mlagneau@valdeloirenumerique.fr

**Gaëtan GRÈVE, Directeur technique**

02 47 73 37 18

ggreve@valdeloirenumerique.fr

**Aurélié BOISSIER, Cheffe de projet Smart Val de Loire**

02 54 58 47 28

aboissier@valdeloirenumerique.fr

**Aurélié GIRAULT, Assistante**

02 54 58 42 31

agirault@valdeloirenumerique.fr

**Adeline METTAYE, Assistante**

02 54 58 44 39

amettaye@valdeloirenumerique.fr

## Suivez-nous sur les réseaux sociaux



[WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR](http://WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR)



**TOURAINES**  
LE DÉPARTEMENT



**Loir&Cher**  
LE DÉPARTEMENT



**UNION EUROPÉENNE**  
Fonds Européen Agricole  
pour le Développement Rural  
Cette opération est cofinancée par l'Union  
Européenne. L'Europe investit dans les  
zones rurales.



Liberté • Égalité • Fraternité  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



**Plan France  
Très Haut Débit**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**VAL  
DE LOIRE  
NUMÉRIQUE**

**02 54 58 44 39**

contact@valdeloirenumerique.fr

Syndicat mixte ouvert  
Val de Loire Numérique  
Hôtel du Département  
Place de la République  
41020 BLOIS Cedex

WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR